

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
INSTITUT NATIONAL DE LA VULGARISATION AGRICOLE**



**Etude de l'impact de la formation en vulgarisation
(CPV) sur l'amélioration des compétences
des vulgarisateurs sur le terrain»**

Réalisée par : Mme Ammar Hadda Mr Ould youcef Hamid Mr Abdesslem Lahdar

Remerciements

Nous tenons à remercier les cadres vulgarisateurs, dont les noms figurent en annexe, pour le concours qu'ils ont apporté à la réalisation de cette étude

Nos remerciements vont également aux Directeurs des services agricoles des wilayas retenues dans l'étude et aux directeurs des établissements de formations, qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite des sessions de formation organisées dans le cadre de cette étude.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE II/ ETAT DES LIEUX DU COURS PERMANENT EN METHODOLOGIE DE VULGARISATION

PARTIE III/ CONTENU DE LA FORMATION : PROCESSUS D'ELABORATION DU PROGRAMME DE VULGARISATION

PARTIE IIII/ ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

- 1.1/ Variable âge
- 1.2/ % hommes/femmes
- 1.3/ Ancienneté dans la zone
- 1.4/ Date d'obtention de Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)
- 1.5/ Variable diplôme ou grade
- 1.6/ Choix du métier
- 1.7/ Ancienneté dans le métier
- 1.8/ Processus d'élaboration du programme de vulgarisation
- 1.9/ Orientations pour l'élaboration du programme de vulgarisation
- 1.10/ La démarche suivie pour l'élaboration du programme de Vulgarisation
- 1.11/ Niveau de programmation et de planification des actions de vulgarisation
- 1.12/ Les thèmes des actions de vulgarisation
- 1.13/ Les actions retenues répondent-elles aux préoccupations des agriculteurs
- 1.14/ Les méthodes de vulgarisation utilisées pour l'atteinte des objectifs fixes
- 1.15/ Suivi évaluation des actions de vulgarisation sur le terrain
- 1.16/ Apports de la formation en vulgarisation
- 1.18/ Propositions des ACV pour l'amélioration de leurs interventions sur terrain
- 1.19/ Besoins des vulgarisateurs en perfectionnement

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

RESUME

La nécessité de doter le secteur en personnel qualifié dans le domaine de la vulgarisation, s'est faite ressentir dès la fin des années 1970.

Quelques projets ont été initiés avec la coopération internationale, notamment la FAO, le PNUD, mais leur impact sur le niveau de maîtrise des paramètres techniques fut limité. Certains n'ont pas dépassé le stade des études (projet de développement de carthame, projet de création d'un institut de vulgarisation à Sidi-Bel-Abbès).

C'est en 1985, que les premières bases organisationnelles furent jetées, à travers la promulgation de la circulaire N° 1055 du 19/12/1985, suivie par une série de décisions instaurant la formation de vulgarisateurs dans le domaine méthodologique.

Dans ce cadre une formation complémentaire à la formation initiale en agriculture a été institué à partir de 1988, par décision n° 223.SG et mis en place au CFVA de Misserghine le 09 décembre 1989, sous forme de cours permanent de formation en vulgarisation agricole, destiné à l'ensemble des opérateurs de la vulgarisation qui sont en plus des agents chargés de la vulgarisation, les spécialistes des coopératives, l'encadrement des fermes pilotes et des subdivisions agricoles, les responsables de formation et de vulgarisation des directions de la production agricole et les spécialistes des Instituts de développement.

Ce cours avait donc pour principal objectif de répondre aux exigences d'un poste professionnel crée pour la nécessité de s'adapter aux changements survenus dans le secteur depuis l'avènement de la loi 87-19 portant « restructuration des domaines autogérés » et libéralisant ainsi l'acte de production.

Le cours, a subi depuis son lancement une série de transformations visant l'amélioration de ses contenus et son adaptation aux différents changements qu'a connu le secteur agricole.

Cette étude, la première du genre, se propose de faire le point sur les acquis de ce cours et son impact sur l'amélioration des connaissances de vulgarisateurs formés.

L'enquête a touché 114 vulgarisateurs répartis à travers 31.Wilayas et représentant 98 Communes.

Les résultats obtenus mettent en évidence :

- ♦ *L'âge avancé des vulgarisateurs ;*
- ♦ *La satisfaction affichée par la majorité des enquêtés quant à l'apport théorique et pratique du cours ;*
- ♦ *L'application sur le terrain des notions acquises, malgré l'absence de moyens ;*
- ♦ *La nécessité de relancer le cours en vue d'assurer la relève.*

I) INTRODUCTION :

Le processus de développement agricole et rural engagé ces dernières années à travers les différents programmes, incite l'ensemble des acteurs à développer des démarches d'accompagnement et d'appui méthodologique, technique et économique en vue de répondre aux besoins et préoccupations des populations rurales.

La stratégie de développement intégré constitue un processus dont les objectifs socio-économiques tendent à transformer la société et à rendre meilleure et moins précaire l'existence matérielle des populations.

Dans ce sens, la vulgarisation a pour but d'introduire des connaissances et idées nouvelles propres à favoriser le progrès et à améliorer l'existence des agriculteurs et de leurs familles, c'est donc un processus par lequel le savoir et le savoir faire leur est transmis de différentes manières et selon diverses méthodologies.

Le vulgarisateur ou le conseiller agricole, principal acteur de développement local du fait qu'il est en contact direct et permanent avec les populations rurales en générale et les exploitants agricoles en particulier, canalise et entretient ce processus.

A cet effet, il doit recevoir une formation spécialisée portant sur les différents aspects de la vulgarisation. Il doit notamment assimiler les connaissances techniques et scientifiques dont il aura besoin dans son travail, d'où l'introduction du cours permanent de vulgarisation en 1989 ,dans le cursus de formation pour les agents chargés de la vulgarisation, pour une meilleure prise en charge des activités d'encadrement et d'appui technique.

Vu, l'importance de ce cours et son impact sur le terrain, une réflexion s'est faite à différents niveaux sur la nécessité de son Amendement en fonction du changement opéré dans le secteur.

L'efficacité des activités de vulgarisation, dépend largement du niveau de formation des vulgarisateurs et de leurs capacités à diagnostiquer, analyser et répondre aux préoccupations des ruraux en général et aux producteurs agricoles en particulier en mettant à leur disposition les savoirs et savoir faire produit par la recherche.

En effet, l'amélioration des rendements et de la productivité, ne peut être atteinte, sans la création, puis le transfert en milieu producteur d'innovations et de référentiels techniques performants, fiables et adaptables aux conditions socio-économiques et aux contraintes que rencontrent les agriculteurs.

C'est pour répondre à cette problématique, que l'Algérie s'est lancée dans un vaste programme de modernisation de son appareil de recherche développement, notamment le volet relatif à la vulgarisation agricole, par une série de décisions visant à un meilleur encadrement des activités de vulgarisation rapprochée.

**PARTIE I / ETAT DES LIEUX DU COURS PERMANENT EN
METHODOLOGIE DE VULGARISATION**

Historique de la vulgarisation en Algérie :

La mission et le champ d'application des organismes de vulgarisation varient d'un pays à un autre. La nature d'un organisme et son aspect opérationnel sont en rapport étroit avec la mission qui lui est assignée et avec le champ d'application de celle-ci.

L'une des principales raisons pour lesquelles certains services de vulgarisation ont toujours des problèmes d'organisation, réside dans le fait que la mission de ces services n'est pas clairement définie.

Les systèmes de vulgarisation (SV)

« Tout système de vulgarisation, avant d'être une méthodologie et/ou programme est une organisation d'hommes et de femmes (généralement dévoués et compétents) qui essaient d'appliquer sur le terrain, les instruments d'une politique de modernisation de l'agriculture et du développement rural ».¹

Aujourd'hui, il existe à travers le monde, une grande variété de systèmes de vulgarisation ; ceci est lié à leur adaptation à des conditions locales que l'on sait elles mêmes, très variées. Cette diversité serait perçue alors comme un élément positif dans la mesure où elle reflète l'image de la variabilité des besoins socio-économiques des populations auxquelles ces systèmes sont censés s'adresser.

Mais bien que cette tendance suscite beaucoup d'intérêts, la réalité dans les pays demeure en revanche, tout à fait autre. D'une part, la rétrospective faite dans l'histoire du développement agricole, dans la majorité des pays montre que de nombreux dispositifs ont été mis en place en matière de vulgarisation à un moment où le développement agricole passait nécessairement par un encadrement directif à caractère pyramidal et selon un « quadrillage » rigoureux de l'espace rural.

D'autre part, dans les zones dites d'encadrement intense on trouve des structures de développement ayant généré leurs propres systèmes en cohérence avec les objectifs qu'elles se sont fixés, mais on ignore souvent ceux d'autres structures, ici les systèmes sont généralement et fortement influencés par les experts et les sources de financement, ainsi dans un même pays on aboutit à un « patchwork » de systèmes de vulgarisation correspondant plus au hasard de l'histoire et au foisonnement des projets qu'à l'expression d'une diversité des besoins des pays.

Salinas (1992) dans une étude sur les principaux systèmes de vulgarisation en cours dans le bassin méditerranéen, a défini un système de vulgarisation comme étant « **une organisation d'hommes et de femmes qui appliquent sur le terrain des instruments d'une politique de modernisation de l'agriculture et du développement rural** ».

¹ Salinas, « les systèmes de vulgarisation en méditerranée », in séminaire tenue à Alger.1991

Par rapport à cette définition, qu'on est-il de l'organisation de la vulgarisation en Algérie ? Une lecture attentive de l'évolution de la vulgarisation dans notre pays, montre que celle-ci a fait l'objet de deux textes officiels visant son organisation ; textes devenus à notre avis obsolètes, eu égard aux différentes mutations et réformes qu'a connu le secteur de l'agriculture.



Evolution et modes de conduite :

Pour comprendre cette évolution, il est nécessaire de la situer dans le contexte général de son évolution : économique, social, politique, culturel..., dans lequel s'est opérée, notamment pour ce qui est des acteurs, des actions, des structures d'intervention, de l'environnement etc.

Sur le plan de l'encadrement, l'évolution de la vulgarisation peut-être présentée en trois (03) grandes phases historiques.

Période coloniale :

L'organisation mise en place par le décret **N° 59-531 du 11 Avril 1959** portant statut de la vulgarisation agricole, assume à celle-ci deux fonctions essentielles : Elever le niveau de vie des populations rurales ; Améliorer la productivité des exploitations.

L'organisation mise en place par ce texte repose sur la participation des agriculteurs, par le biais de « groupements librement constitués qui appliquent sous leur responsabilité, les programmes arrêtés pour la diffusion des connaissances agricoles ». Les conseillers agricoles, sont recrutés par ces groupements ou mis à leur disposition par l'administration, à travers un mode de convention.

Durant cette période les Centres d'Etudes Techniques Agricoles (C.E.T.A), assuraient la vulgarisation destinée aux colons, tandis que les sociétés Agricoles de Prévoyance (SAP) se chargeaient des paysans autochtones.

1962-1985 :

Au lendemain de l'indépendance et suite au départ massif des techniciens français, et le peu de cadres dont disposait l'Algérie, cette activité, a été délaissée au profit de l'encadrement administratif.

Ainsi l'ensemble des moniteurs qui constituaient le corps des conseillers agricoles, ont été affectés à des postes administratifs et ou de gestion des domaines autogérés.

Assurée uniquement par les S.A.P, la vulgarisation est devenue à partir de 1967, l'affaire de tous les opérateurs. Cette mission était inscrite dans les prérogatives de beaucoup d'institutions, coopératives, institutions de formation, instituts de recherche-développement ; mais dans la réalité peu d'actions ont été menées. Ainsi la vulgarisation était l'affaire de tous et de personne.

Certains projets menés avec l'appui de la coopération internationale n'ont pas dépassé le stade des études (IRAM. Projet technique de développement du carthame etc.), FAO, d'autres n'ont pas donné les résultats escomptés (Projet BIRD Recherche / Vulgarisation.).

La multiplication des intervenants et le changement fréquent de tutelle, n'ont pas permis l'émergence d'un système de vulgarisation performant ; en effet la tutelle administrative de la vulgarisation à l'échelon central, a été assurée jusqu'en 1980 par la Direction de l'Enseignement Agricole (D.E.A), à travers la Sous Direction de la vulgarisation. L'organigramme publié dans la journal officiel du 31 Mai 1980, dote chacune des directions techniques du Ministère de l'Agriculture d'une sous Direction de la vulgarisation.

1985- Premières tentatives d'organisation de la vulgarisation

La circulaire ministérielle **N° 1511 du 19 Décembre 1985**, est le premier et seul document officiel de l'Algérie indépendante, qui a tenté de mettre en place une organisation à même de prendre en charge les activités de vulgarisation. Cette circulaire, dont les concepteurs se sont inspirés du décret de 1959, a mis en place une organisation verticale bâtie sur une hiérarchie administrative dont la gestion est devenue lourde. Le conseil national de la vulgarisation s'est réuni une seule et unique fois.

Si le décret de 1959, avait créé un « fonds national de la vulgarisation et du progrès technique » dont la gestion relevait du Ministre de l'Agriculture , la circulaire citée ci-dessus , a passé sous silence ce volet très important., et a imputé aux offices de financer les activités de vulgarisation , notamment celles relatives à la communication de masse (spots, films documentaires) , pour la vulgarisation rapprochée , chaque office dans sa spécialité était « obligé » de financer des parcelles de démonstration.

Certes, il est difficile aujourd'hui de porter un jugement objectif sur l'appareil mis en place, pour plusieurs raisons, dont la plus plausible nous semble être liée au mode de gestion du secteur agricole.

Cependant et en toute objectivité, et durant les trois campagnes **(1985 à 1987)** de sa mise en place, certaines insuffisances ont été décelées, il s'agit entre autres de :

- ♦ La lourdeur des organes d'orientation et de coordination (CNVA et CVW), à l'échelle nationale et à l'échelle de la Wilaya , dont la constitution trop administrative ne leur permettait pas d'être fonctionnels ;
- ♦ La logique de la planification nationale, n'a pas permis à ce réseau de devenir un réseau d'animation rurale. L'élaboration des programmes répondait au souci des planificateurs qui privilégiaient les spéculations dites stratégiques, au détriment d'une approche globale et systémique de l'activité agricole. Le producteur était perçu comme exécutant.
- ♦ Le vulgarisateur, principal élément de ce système, était délaissé et par voie de conséquence, récupéré par la commune comme agent de statistiques ou comme agent d'état civil ;
- ♦ Le peu de motivation, et l'absence de statut du personnel affecté aux tâches de vulgarisation peuvent être considérés comme des facteurs ayant participé au non aboutissement de cet appareil.
- ♦ L'absence de moyens financiers et matériels a contribué largement à la non atteinte des objectifs assignés à cette organisation.
- ♦ La pénurie, voire l'indisponibilité dans certaines zones des facteurs de production, n'a pas permis la reproduction des progrès techniques capitalisés.

A partir de 1989, la vulgarisation est rattachée à la Direction de la Vulgarisation et des Institutions Rurales.

Durant cette période de gestion administrative, tous les efforts en matière d'encadrement technico-scientifique étaient orientés vers le secteur socialiste, le secteur privé était totalement ignoré, alors qu'il offrait certainement les meilleurs dispositions, et une plus grande motivation au progrès techniques.



La formation des vulgarisateurs :

La nécessité de doter le secteur en personnel qualifié dans le domaine de la vulgarisation, s'est faite ressentir dès la fin des années **1970**.

Quelques projets ont été initiés avec la coopération internationale, notamment la FAO, le PNUD, mais leur impact sur le niveau de maîtrise des paramètres techniques fut limité. Certains n'ont pas dépassé le stade des études (projet de développement de carthame, projet de création d'un institut de vulgarisation à Sidi-Bel-Abbès).

C'est en **1985**, que les premières bases organisationnelles furent jetées, à travers la promulgation de la circulaire **N° 1055 du 19/12/1985**, suivie par une série de décisions instaurant la formation de vulgarisateurs dans le domaine méthodologique.

Dans ce cadre une formation complémentaire à la formation initiale en agriculture a été instituée à partir de 1988, par décision n° 223.SG et mis en place au CFVA de Misserghine le 09 décembre 1989, sous forme de cours permanent de formation en vulgarisation agricole, destiné à l'ensemble des opérateurs de la vulgarisation qui sont en plus des agents chargés de la vulgarisation, les spécialistes des coopératives, l'encadrement des fermes pilotes et des subdivisions agricoles, les responsables de formation et de vulgarisation des directions de la production agricole et les spécialistes des Instituts de développement.

Dans cet ensemble d'acteurs concernés par la formation, celui pour lequel l'urgence était signalée a été l'agent de vulgarisation décrit comme l'échelon le plus proche des agriculteurs et constituant l'interface entre les pouvoirs publics et les professionnels et donc nécessitant une maîtrise aussi bien des connaissances techniques, économiques et sociologiques, que des méthodes, des moyens de communication à surtout privilégier en vue de provoquer des changements dans les comportements et les attitudes des agriculteurs et des populations rurales.

Ce cours avait donc pour principal objectif de répondre aux exigences d'un poste professionnel créé pour la nécessité de s'adapter aux changements survenus dans le secteur depuis l'avènement de la loi 87-19 portant sur la libération de la fonction de production agricole.

Il s'agit notamment de dispenser des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la méthodologie de vulgarisation agricole à des agents chargés :

- ♦ d'identifier les caractéristiques socio-économiques et techniques de la région d'exercice ;
- ♦ d'identifier les contraintes et les potentialités de développement de la zone d'exercice ;
- ♦ d'élaborer, d'exécuter et d'évaluer un programme de vulgarisation, adapté aux besoins des agriculteurs et prenant en compte les orientations en matière de politique de développement local.

Le CNPA (aujourd'hui INVA après fusion avec le CNDA) a pris en charge la mise en place de ce cours durant l'année 1990/1991 en mettant en place une équipe composée de cadres spécialisés en vulgarisation agricole de l'institution à laquelle s'est jointe une équipe de formateurs, des experts de la FAO et des enseignants de l'INA.

Le groupe de réflexion avait proposé un cours dont la structuration était comme suit :

Décomposé en deux phases dont le principe retenu était l'alternance à l'issue de chaque module (théorique et pratique) dont le nombre était de 6, qui sont :

1. La Vulgarisation et son organisation.
2. La Communication.
3. Les Méthodes de vulgarisation.
4. Les Auxiliaires audiovisuels en vulgarisation.
5. L'élaboration du programme annuel de vulgarisation.
6. les outils de suivi et les méthodes d'évaluation.

Un stage final, constituant l'aboutissement de la formation est sanctionné par un mémoire écrit et une soutenance orale durant laquelle, le candidat doit faire valoir ses aptitudes d'animateur de même que ses capacités d'organisation et de gestion des programmes de vulgarisation.



Les modalités d'évaluation des stagiaires et les conditions d'obtention du certificat d'aptitude professionnelle en vulgarisation ont été précisées par la circulaire n°939/SG du 22 Juillet 1990.

Ce cours était étendu à l'ITH de Ain-Taya. et l'ITMAS de Constantine à compter de l'année scolaire 1991/1992, par décision ministérielle n° 127/SM du 26 Août 1991 et plus tard au CFVA de Sidi Mahdi et enfin les ITMAS de Ain Temouchent et de Sétif.

En 1989 les formateurs, exerçant au niveau des établissements de Ain-Taya, Constantine, Bougara, Médéa, Mechtras, Ain-Bessem et Misserghine ont suivi une formation spécialisée en vulgarisation agricole, assurée par le CNPA.

Parallèlement des amendements ont été apportés par rapport aux modalités de déroulement et d'organisation du cours.

Aujourd'hui le nombre de cadres opérant dans le domaine de la vulgarisation est de **1373** vulgarisateurs, dont **1172** ont reçu une formation dans le cadre du Cours permanent en vulgarisation (source DFRV, 2009)



Tableau N°1 Répartition des effectifs des ACV par région

Région	Nbre d'ACV en activité	Nbre d'ACV formés	Nbre d'ACV Non formés	% de formation	% de répartition par région
Centre	303	271	32	79%	22%
Est	489	389	100	75%	36%
Ouest	317	269	48	72%	23%
Sud	264	243	21	86%	19%
Totaux	1373	1172	201	85.36%	100%

1373 Agent de vulgarisation dont 57 vulgarisatrices : (240 Ingénieurs ; 292 Techniciens Supérieurs, 759 Techniciens ; 84 Agents Techniques ; 02 Vétérinaires.

Répartition des effectifs des vulgarisateurs par région :

Région Est :

Code	Wilaya	Effectifs des ACV par Wilaya	
		Nombre d'ACV	Nombre de formés en CPV
04	O.E.B	49	23
05	Batna	26	19
06	Bejaïa	55	39

07	Biskra	40	36
12	Tébessa	11	01
18	Jijel	19	17
19	Sétif	47	31
21	Skikda	31	30
23	Annaba	08	06
24	Guelma	45	41
25	Constantine	31	31
34	B.B.A	32	30
36	El-Tarf	26	16
40	Khenchela	20	20
41	Souk-Ahras	09	09
43	Mila	40	40
TOTAL	16	489	389

Région Centre : 303 vulgarisateurs.

Code	Wilaya	Effectifs des ACV par Wilaya	
		Nombre d'ACV	Nombre de formés en CPV
9	Blida	18	18
10	Bouira	40	40
15	Tizi-Ouzou	78	56
16	Alger	36	36
26	Médéa	31	31
35	Boumerdes	32	30
42	Tipaza	36	33
44	Ain-Defla	32	27
TOTAL	08	303	271

Région Ouest : 317 Vulgarisateurs.

Code	Wilaya	Effectifs des ACV par Wilaya	
		Nombre d'ACV	Nombre de formés en CPV
02	Chlef	30	30
13	Tlemcen	17	17
14	Tiaret	25	17
20	Saida	12	12
22	S.B.A	21	17
27	Mostaganem	20	20
28	M'sila	20	20
29	Mascara	41	26
31	Oran	23	14
32	El-Bayadh	25	25
38	Tissemsilt	06	06
45	Naâma	21	21
46	A.Temouchent	17	17
48	Relizane	39	27
TOTAL	14	317	269

Région Sud : 264 vulgarisateurs.

Code	Wilaya	Effectifs des ACV par Wilaya	
		Nombre d'ACV	Nombre de formés en CPV
01	Adrar	56	50
03	Laghouat	22	21

08	Bechar	38	33
11	Tamanrasset	18	18
17	Djelfa	51	45
30	Ouargla	23	23
33	Illizi	10	10
37	Tindouf	01	01
39	El-Oued	31	31
47	Ghardaïa	13	12
TOTAL	10	264	243

PARTIE 2
CONTENU DE LA FORMATION
METHODOLOGIE D'ELABORATION D'UN PRGRAMME DE
VULGARISATION

CONTENU DE LA FORMATION :

PROCESSUS D'ELABORATION DU PROGRAMME DE VULGARISATION

I/ Introduction

L'élaboration d'un programme de vulgarisation est une nécessité impérative du point de vue organisation, car il n'est guère possible d'entreprendre des actions de vulgarisation par simple improvisation. C'est une action raisonnée qui nécessite préparation, exécution et évaluation.

En fait, le concept de programme et de programmation découle de la nécessité de procéder à une synthèse qui résume en les déterminant, les choix des sujets de vulgarisation, les méthodes à utiliser et ce en fonction de quatre critères :

- priorités de développement ou orientations nationales ou régionales,
- besoins, réels ou supposés, des agriculteurs,
- Bilans des programmes antécédents,
- moyens disponibles pour réaliser le programme de 'agriculteur et de l'ACV.

Ce dernier critère étant déterminant, le vulgarisateur doit déployer tout son génie à rechercher quelles sont les activités de vulgarisation et les méthodes qui, par leurs effets sur la production et le revenu des agriculteurs, doivent être considérées comme prioritaires dans un programme de vulgarisation.

Par ailleurs, un programme est aussi un choix d'une approche qui définit les objectifs à atteindre et le processus assurant leur réalisation.

En résumé, le programme de vulgarisation est un instrument indispensable du vulgarisateur. Il exprime en les justifiant, dès le début de l'année, les intentions ou prévisions d'activités en vulgarisation et indique les voies et moyens qui seront utilisés pour atteindre les objectifs fixés.

C'est pour cette raison que sa préparation nécessite une attention particulière.

Bien préparé, le programme de vulgarisation met le vulgarisateur à l'abri de maintes difficultés qui résultent de l'improvisation.

L'élaboration d'un programme de vulgarisation obéit à une démarche et des critères qu'il y a lieu de prendre en considération et qui sont les suivants :

1. identification des besoins en vulgarisation
2. choix des thèmes de vulgarisation
3. choix des méthodes de vulgarisation
4. planification des activités de vulgarisation.

Identification des besoins en vulgarisation :

La détermination des besoins en vulgarisation s'effectue à travers des informations provenant :

- de l'administration de tutelle
- des producteurs.

Orientations de l'administration :

Chaque année, le programme de développement agricole met l'accent sur une série d'actions jugées prioritaires. Ces actions sont programmées dans les plans de cultures qui indiquent leur nature, leur dimension et leur répartition géographique.

C'est donc ce programme qui renferme les informations de base concernant les priorités de développement agricole. de la région (wilaya - commune - ...). C'est aussi sur la base de ces priorités que le vulgarisateur s'efforcera de déterminer les implications dans le domaine de la vulgarisation.

Il s'agit, en d'autres termes, de déterminer quelles sont les activités de vulgarisation à entreprendre pour apporter un appui ou un support à cet effort de développement,

Pour ce faire, il convient de recueillir le maximum d'informations relatives au plan de développement. Ces informations seront fournies par les structures de tutelle (BFV -DAD), mais aussi par les autres structures ÇA PC, APtV, Instituts Techniques, Offices, Coopératives). Après de ces dernières (Instituts, Offices, Coopératives) le vulgarisateur pourra recueillir des informations plus élaborées.

En effet, il aura des précisions techniques et une appréciation des obstacles qui entravent ou risquent d'entraver la mise en œuvre du plan de développement. Ainsi à la lumière de ces informations, le vulgarisateur pourra établir une liste des thèmes, sujets de vulgarisation qui lui paraissent nécessaires à entreprendre en tant qu'appui aux actions de développement.

Besoins des agriculteurs :

Parallèlement, le vulgarisateur recherchera auprès des producteurs, les informations relatives à leurs besoins en vulgarisation. Cette deuxième source d'information est considérée comme la plus sûre et la plus fiable. Cependant, le vulgarisateur ne pourra obtenir les informations recherchées que dans la mesure où les producteurs sont eux mêmes bien informés sur les possibilités de développement existants tant au niveau techniques qu'au niveau investissements.

A ce stade, le vulgarisateur s'efforcera de déterminer le niveau d'information des agriculteurs et pourra établir une liste des thèmes et de sujets qui nécessitent un effort d'information et de sensibilisation auprès des agriculteurs.

Cependant, l'effort essentiel que doit déployer le vulgarisateur réside dans la connaissance aussi précise que possible des besoins réels des agriculteurs en vulgarisation.

Au terme de ces enquêtes, observations, entretiens avec les producteurs, le vulgarisateur pourra établir une sorte de liste des besoins en vulgarisation.



2/ Méthodologie d'élaboration d'un programme

L'élaboration d'un programme de vulgarisation au niveau de la commission s'effectue selon une démarche dont les étapes sont les suivantes :

1. Etude du milieu
2. Identification des potentialités et des contraintes
3. Analyse des contraintes ou problèmes
4. Classification et hiérarchisation des problèmes.
5. Traduction des problèmes en action de vulgarisation
6. Choix des méthodes et des moyens de vulgarisation
7. Choix des priorités
8. Planning des activités

Pour chacune de ces étapes, le vulgarisateur aura besoin d'une part, de l'appui des structures technico-administratives concernées par la vulgarisation (DAD, Ferme Pilote, Coopérative, APC, etc.) et d'autre part d'un certain nombre d'outils et documents de travail dont les plus importants sont :

1. La monographie de la commune.
2. Le plan de développement ou tout au moins le plan de culture de la commune.
3. Les rapports et bilans de la campagne précédente relatifs à :
4. La vulgarisation agricole : bilan analyse des résultats des activités de vulgarisation de l'année écoulée.

5. Les résultats de la campagne agricole :
 - a. Réalisation du plan de culture
 - b. Analyse des résultats
6. Autres :
 - a. Rapports techniques établis pour les autres structures (office, coopérative, ferme-pilote, etc.),
 - b. Orientation politique (APC)
 - c. Les enquêtes.
7. Il est cependant important de rappeler que le programme de vulgarisation repose sur deux piliers de base, à savoir :
8. L'orientation de l'administration de tutelle ;
9. Les besoins des agriculteurs.

Ainsi, les efforts de recherche, d'analyse et de formulation d'un programme de vulgarisation doivent tendre vers le choix des activités de vulgarisation qui constituent des réponses aussi bien aux attentes des producteurs qu'aux orientations et exigences du développement agricole.

Toutes les activités du vulgarisateur découlent de la nécessité de répondre à ces deux préoccupations. Le programme de vulgarisation n'est en définitive que l'expression de ces réponses.

2.1/ Etude du milieu :

Préalable pour toute action de vulgarisation, l'étude du milieu, est une nécessité pour chaque vulgarisateur car elle répond à la première préoccupation du vulgarisateur à savoir la connaissance de la situation de l'agriculture et des agriculteurs de la région.

Sans cette étude du milieu, le vulgarisateur sera comme un " aveugle " ou un étranger qui aura des difficultés considérables à entreprendre une quelconque activité de vulgarisation.

Toutefois, l'étude approfondie du milieu peut nécessiter un temps qui risque d'être long. Pour rendre cette tâche plus aisée, un guide, ou formulaire intitulé "monographie", a été préparé en vue d'aider le vulgarisateur à recueillir les informations de base qui peuvent l'éclairer sur la situation de l'agriculture et des agriculteurs de la commune.

En effet, ces informations lui apportent une description de la situation de l'agriculture (principales productions, potentialités, populations rurales, environnement, marges de progrès, etc.) autant d'éléments qui peuvent servir comme premiers jalons d'un programme de vulgarisation.

Toutefois, l'accent sera mis durant l'étude sur la connaissance des potentialités de développement agricoles (possibilités d'amélioration des rendements, d'extension

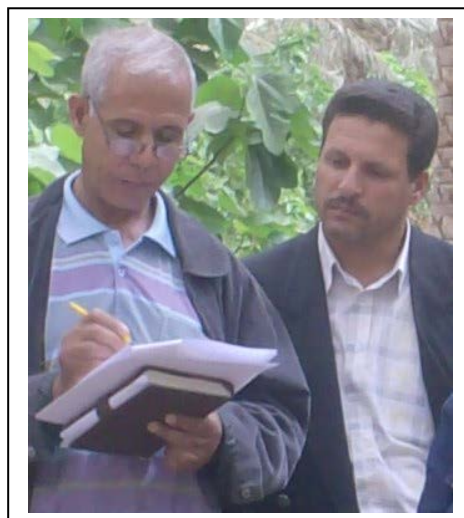
des surfaces cultivées, ..., surfaces Irriguées, etc.) dont les repaires sont les agriculteurs de pointes et quelques pionniers qui ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne de la région et qui peuvent par conséquent servir de référence, pour le vulgarisateur. Il s'agit en même temps d'identifier les principales contraintes du développement (problèmes de gestion, d'approvisionnement, de références techniques, de savoir ou du savoir faire des agriculteurs,).

En fait l'étude du milieu apporte une foule de renseignements utiles pour le vulgarisateur. Parmi ces informations certaines méritent une attention particulière notamment celles qui se rapportent :

- au milieu physique : Sol, climat, ressource en eau.
- au milieu humain : leaders, habitudes, coutumes, savoir et savoir faire des agriculteurs et des éleveurs.

Le vulgarisateur pourra juger de son niveau d'information et de connaissance du milieu en se posant les questions suivantes :

1. est-ce que je connais les principales productions et leur itinéraire technique, les rendements obtenus dans la région, ainsi que les meilleurs rendements réalisés par tes agriculteurs performants ou tes stations de recherche ?
2. est-ce que j'e connais suffisamment bien les agriculteurs et surtout leur niveau de connaissance et les décideurs ou personnes influentes sur leurs comportements ?
3. Puis-je tenir une discussion valable avec les agriculteurs et leur apporter des informations qui les intéressent ?



En somme, il faudrait que le vulgarisateur se sente bien informé sur les principales productions, sur les us et coutumes des agriculteurs de la région de telle sorte qu'il soit en mesure de mener un entretien d'au moins d'égal à égal avec tes meilleurs agriculteurs de la région.

Avec un esprit d'observation et après des entretiens avec une quarantaine d'agriculteurs représentatifs, le vulgarisateur sera bien préparé pour commencer à élaborer son programme de vulgarisation, dont la 2ème étape concerne l'identification des potentialités et des contraintes au développement agricole.

2.2/ Identification des potentialités et des contraintes Détermination des contraintes ou problèmes :

Le point de départ pour la détermination des contraintes se situe au niveau des faibles rendements constatés dans la région.

Ainsi, production par production, le vulgarisateur s'efforcera de découvrir les causes des faibles rendements et les possibilités de leur amélioration. Les problèmes qu'il pourra ainsi soulever seront certainement nombreux et diversifiés.

Le vulgarisateur établit donc une liste aussi complète que possible des problèmes rencontrés. Cette liste n'est au début qu'une simple énumération des problèmes.

Il convient ensuite, de procéder à une analyse plus approfondie de chaque problème en vue de leur classification selon des critères qui sont indiquées plus loin.

Cette première analyse se limite à bien définir la nature, la dimension et les causes du problème. Grâce à cette analyse, le vulgarisateur pourra établir un tableau analytique des problèmes. Voir tableau ci dessous :

Spéculation	Nature du Problème	Dimension ou effets sur la production	Causes principales

Dans la colonne dimension, il y a lieu d'apporter les indications permettant de préciser:

- les pertes prévisibles
- les surfaces concernées dans la commune
- le nombre d'agriculteurs concernés (dans la commune) le nombre de cheptel qui peut être affecté, etc.

Dans la colonne causes, il y a lieu de préciser les principales causes incriminées. Les causes sont bien souvent multiples. Il convient de les énumérer toutes. Toute omission risque d'affecter dangereusement l'efficacité de l'activité de vulgarisation qui sera entreprise pour lutter contre le problème.

Ce tableau analytique est la base de tout programme de vulgarisation. Il y a lieu donc de le préparer avec le plus grand soin ; car son élaboration minutieuse permettra au vulgarisateur de construire le programme de vulgarisation sur une base solide.

2 Classification et hiérarchisation des problèmes

Le tableau analytique présenté plus haut constitue déjà une première classification, car il est évident que le vulgarisateur sera tenté dès le début de grouper les problèmes par spéculation :

- Productions végétales
- Productions animales
- Autres.

Les informations portées sur le tableau permettent au vulgarisateur de procéder à plusieurs classifications qui peuvent être établies selon plusieurs critères. Toutefois ces différents critères peuvent être regroupés en trois catégories :

- Techniques : variétés, techniques non adaptées, etc.
- Economiques : prix, approvisionnement, manque (équipement, instruments).
- Humains : la gestion, savoir, savoir-faire.

Il est évident que l'aspect économique des problèmes s'impose par lui même. A cet effet, la colonne dimension du problème apporte une première approche de classification économique.

Ainsi, les problèmes peuvent être classés en fonction de l'importance de leurs effets sur la production (pertes ou manque à gager dus au problème).

Cependant, cette classification est insuffisante car bien souvent ce n'est pas la connaissance de l'effet du problème qui est importante mais plutôt l'origine ou les causes de ces problèmes qui sont aussi importantes voir parfois déterminantes pour le choix des problèmes à traiter.

C'est donc à travers la colonne " causes " que le vulgarisateur trouvera les critères de classification correspondant aux trois catégories indiquées plus haut. il y a lieu donc de poursuivre la démarche de classification en situant les problèmes par rapport aux causes qui les déterminent.

Nature des problèmes	Facteurs technologiques	Facteurs économiques	Facteurs humains.
Mildiou de vigne	- produit inefficace - mode de traitement non adapté - machine inadéquate	- manque de produit - prix du produit élevé - matériel introuvable	- l'agriculture ne fait pas de traitement - il le fait mal - mauvaise organisation du travail

Dans la pratique le vulgarisateur pourra prolonger le tableau analytique précédant en classant les causes selon les trois groupes ci-dessus. Cette répartition des causes est déterminante pour les activités de vulgarisation.

En effet, il est important de préciser que la vulgarisation n'a guère d'effet, ou en d'autres termes ne peut guère agir sur les facteurs technologiques et économiques qui sont du ressort d'autres instances ou structures, alors qu'elle doit et peut agir sur les facteurs humains.

A ce stade, le vulgarisateur aura accompli l'une des étapes importantes du processus d'élaboration du programme de vulgarisation.

En effet, arrivé à ce stade, le vulgarisateur aura suffisamment d'éléments pour procéder aux choix des problèmes qui seront désormais appelés thèmes ou sujets de vulgarisation à traiter.

Pour ce faire, il devra procéder par élimination de tous les problèmes dont les causes se présentent dans les colonnes technologie ou économie. Cela signifie qu'il devra maintenir seulement les thèmes ou sujets qui se situent dans la colonne "facteurs humains". Ainsi, on aboutit, au terme de ces classifications, aux choix des thèmes et sujets de vulgarisation.

2.4.2 Choix et hiérarchisation des problèmes

Le choix des problèmes ou thèmes de vulgarisation devient alors relativement aisé. En déterminant dans le tableau analytique colonne " dimension " les problèmes dont les effets sont les plus importants, on procédera à leur classification par ordre d'importance. En deuxième phase, il s'agira de classer devant chacun de ces problèmes les facteurs humains selon leur ordre d'importance. On aboutit ainsi, à un nombre déjà moins élevé de problèmes à traiter car on a éliminé ceux qui sont dans les facteurs technologiques et économiques et on aura ainsi ébauché l'ordre de priorité.



Cependant, cette identification des problèmes et même cette analyse sont insuffisantes pour aboutir au véritable thème ou sujet de vulgarisation. Le vulgarisateur devra encore approfondir son analyse des causes du problème situé dans la colonne "facteur humain". Cette analyse consiste à déterminer en quelque sorte les causes profondes et réelles du problème.

Comme les causes sont bien souvent complexes, il convient de procéder à des sondages auprès des producteurs en vue de déterminer les véritables causes. Pour plus de précisions, le vulgarisateur devra poser les questions suivantes :

Pourquoi l'agriculteur fait pas l'opération nécessaire ou bien s'il l'a /ait, pourquoi n'est-elle pas faite selon les normes recommandées ?

Autrement dit, le vulgarisateur ne peut pas se contenter de remarquer que l'opération est mal faite et de recommander à ('agriculteur de la faire autrement.

Les spécialistes en vulgarisation ont déterminé trois causes de non exécution ou de mauvaise exécution d'une opération. Les causes sont dues soit :

- à l'ignorance de l'opération ou des normes
- au manque de conviction pour la réaliser
- au manque de savoir faire.

Ainsi, les producteurs, n'effectuent pas l'opération recommandée soit parce qu'ils ignorent cette opération, soit parce qu'ils ne sont pas convaincus de son utilité, ou bien ils l'effectuent mal parce qu'ils n'ont pas le savoir faire suffisant pour la réaliser convenablement.

Le vulgarisateur devra donc déterminer pour chaque thème la cause exacte du problème, à savoir :

- (C) connaissance – savoir ;
- (A) attitude - conviction;
- (P) pratique - savoir-faire.

C'est dans cette classification que réside la solution du problème. Il s'agit, à proprement parler, d'un véritable diagnostic que le vulgarisateur doit effectuer avec une attention particulière en vue de préconiser la solution adéquate et c'est précisément l'objet de la phase suivante, à savoir, la traduction d'un problème en action de vulgarisation.

2.5/ Traduction des problèmes en action de vulgarisation

Après l'identification ou diagnostic du problème, le vulgarisateur arrive à la phase cruciale du processus d'élaboration du programme de vulgarisation.

En effet, à chacune des causes du problème identifié correspond une ou plusieurs "réponses" ou "remèdes" ou "solutions" que le vulgarisateur devra choisir.

Le choix de la réponse ou de la solution découle de la nature ou plus précisément de la cause incriminée du problème. Ainsi :

- Le manque de connaissance implique un effort d'information
- Le manque de conviction implique un effort d'explication et de sensibilisation qui entraîne la conviction.
- Le manque de savoir faire implique des séances de formation.

Selon les thèmes à traiter, le vulgarisateur devra donc prévoir l'une ou l'autre ou les trois solutions afin de répondre aux attentes des différents producteurs concernés.

Cependant, la réalité se présente bien souvent sous des formes bien complexes nécessitant des méthodes de vulgarisation appropriées. La formulation d'une action de vulgarisation est un exercice délicat car le "facteur humain" du développement est toujours complexe. C'est pour cela qu'il convient de procéder avec méthode afin de réunir le maximum de chance de réussite à toute action de vulgarisation.

Pour ce faire, après le choix du sujet de vulgarisation, le vulgarisateur devra déterminer les objectifs à atteindre par l'action de vulgarisation.

2.5.1. Objectifs de l'action de vulgarisation

La détermination des objectifs à atteindre par une action de vulgarisation comporte deux volets :

A/ Détermination du niveau d'amélioration attendu pour l'action de vulgarisation :

- Diminution des pertes.
- Amélioration des rendements.
- Amélioration de l'emploi d'une technique.
- Adoption par les agriculteurs d'une nouvelle race, variété, machine, etc.

B/Détermination de l'étendu de l'effet escompté de l'action de vulgarisation :

- C'est-à-dire, la détermination du nombre de personnes ou la surface concernée par l'action de vulgarisation.
- La précision apportée la définition, des objectifs à atteindre revêt une importance capitale.



C'est pour cette raison qu'il est toujours demandé au vulgarisateur de ne pas se contenter de l'indication de la nature de l'objectif.

En fait un objectif est précis lorsque toutes ses dimensions sont " chiffrées " dans l'espace et dans le temps.

Le vulgarisateur devra donc déterminer les objectifs à atteindre avec le maximum de précisions possibles. Sans ces précisions, il aboutira à un programme "d'intentions", qui sera difficile à appliquer, à suivre et surtout à évaluer.

Il faut préciser que le programme de vulgarisation découle entièrement de ces objectifs. Si ces derniers sont peu précis, c'est le programme tout entier qui sera aussi imprécis, car le manque de précision rend difficile le choix des méthodes et des moyens à mettre en œuvre et portant l'exécution même du programme.

2.6/Choix des méthodes et des moyens de vulgarisation

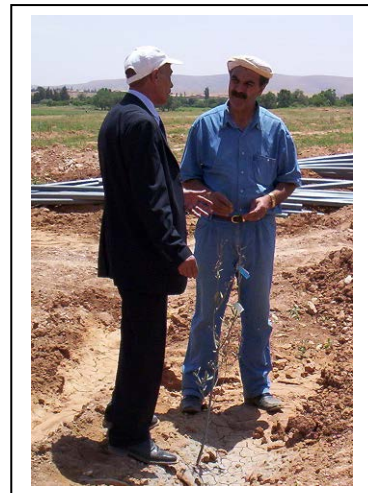
2.6.1. Choix des méthodes :

Bien souvent, la nature du sujet et surtout de ses causes multiples nécessitent l'emploi de plus d'une méthode pour lever les obstacles liés aux facteurs humains (psychologiques, sociaux, connaissance, savoir-faire). Certains sujets nécessitent l'emploi de toutes les méthodes telles que les campagnes.

Cependant au niveau de la commune se sont les méthodes individuelles qui sont les plus utilisées. Les méthodes de groupe sont aussi utilisées notamment pour l'information, la sensibilisation et la démonstration.

Le vulgarisateur dispose donc d'une panoplie de méthodes de vulgarisation dont l'utilisation dépend de l'objectif poursuivi. Les plus courantes ont été traitées dans le chapitre " méthodes de vulgarisation ". On peut donc se limiter ici à leur énumération au titre de rappel. Ces méthodes sont :

1. L'entretien
2. La visite-conseil
3. L'agriculteur de contact
4. La correspondance
5. La réunion
6. La parcelle de démonstration
7. Les visites commentées
8. Les démonstrations
9. La diffusion de documents écrits
10. La projection de films, spots, diapositives
11. La campagne de vulgarisation
12. Les psychodrames de théâtre, etc.



2.6.2. Choix des moyens :

La mise en œuvre d'un programme de vulgarisation trouve ses limites dans (a disponibilité des moyens

En réalité tout le processus d'élaboration d'un programme de vulgarisation se trouve étroitement dépendant des moyens dont peut disposer le vulgarisateur.

En effet, chaque action de vulgarisation nécessite la mobilisation de l'un ou de l'autre, voire des trois types de moyens ci-après :

- Moyens humains.
- Moyens matériels.
- Moyens financiers.

Par moyens humains :

Il faut entendre le vulgarisateur lui même et l'appui dont il aura besoin pour réaliser l'action (disponibilité des personnes durant la période adéquate).



Par moyens matériels :

On entend ; les moyens de transport des vulgarisateurs, animateurs et parfois des agriculteurs. Les équipements ou matériels nécessaires pour les démonstrations:

- Les équipements, outils, instruments pédagogiques.
- Les produits (engrais, pesticides etc.) nécessaires pour les parcelles et ateliers de démonstration et les journées de démonstration.



Les moyens financiers :

Ils concernent généralement, la couverture des frais de fonctionnement ("carburant, réparation, achat de produits périssables, frais de déplacements, etc.).

Tous ces moyens seront déterminés en fonction des actions de vulgarisation à entreprendre. il y a lieu donc de vérifier que les moyens jugés nécessaires existent et que le vulgarisateur et autres opérateurs peuvent en disposer au moment opportun. La majorité des programmes de vulgarisation présentent un déséquilibre évident à ce niveau.

Faute de moyens, les actions prévues ne sont pas, ou sont mal réalisées. C'est peut être le facteur limitant le plus important. Il y a lieu donc de bien examiner les moyens réels dont on peut disposer avant d'inscrire définitivement une action de vulgarisation dans un programme.

C'est ainsi que l'on réunit les conditions de réussite d'une action. Si les moyens n'existent pas pour la réaliser, il est préférable de la remplacer par une autre pour laquelle les moyens existent.

2.7 / Choix des priorités

Après analyse, classification et hiérarchisation des sujets de vulgarisation, le vulgarisateur peut se trouver avec une liste comportant un nombre encore élevé de sujets car étant tous des sujets de développement on peut dire qu'ils sont tous très importants.

Cependant, le vulgarisateur peut d'ores et déjà apporter un premier jugement relatif à la faisabilité d'actions de vulgarisation correspondant à ces sujets en mesurant ses capacités et les moyens dont il peut disposer pour réaliser les actions de vulgarisation. Il découvrira alors que ces moyens sont forcément limités par rapport aux multiples actions qu'il y a lieu de réaliser. D'où la nécessité de procéder à un choix des priorités. Ce choix s'effectue sur la base des critères suivants :

- Moyens, disponibles pour la réalisation
- Actions ayant les effets les plus importants sur une ou plusieurs productions prioritaires.

Par effets les plus importants, il faut entendre, marge importante de progrès au profit d'un grand nombre de producteurs.

En fait, le choix des priorités se présente comme une adéquation entre objectifs et moyens d'une part, et une appréciation des actions à travers leur impact sur la production et le revenu des agriculteurs d'autre part.

Bien souvent, ce choix s'avère difficile car l'administration peut établir un ordre de priorité qui risque de ne pas être identique à celui que ressort de l'analyse des attentes et besoins des producteurs.

Le vulgarisateur cherchera dans ce cas une sorte de compromis qui satisfait les deux parties, soit en demandant des moyens supplémentaires, soit en répartissant les actions de vulgarisation sur une période plus longue (2 à 3 ans).

Dans la pratique, ce choix s'effectue durant les réunions avec les responsables directs du vulgarisateur. Il appartient donc au vulgarisateur de bien préparer ses dossiers de propositions d'actions de vulgarisation afin de parvenir à obtenir l'agrément de son administration en faveur des thèmes et sujets qu'il juge prioritaires.

2.8 / Planning

Au terme du processus d'élaboration du programme, le vulgarisateur se trouve avec une liste comportant un nombre déterminé d'actions de vulgarisation (mettons 3, 10 ou 20 actions). Chaque action est caractérisée par :

- ◆ Thème ou sujet
- ◆ Son objectif :
 - o nature
 - o bénéficiaire
 - o lieu
 - o temps
 - o quantité
- ◆ La méthode de vulgarisation à utiliser
- ◆ Les moyens nécessaires à la réalisation ;
- ◆ nature
- ◆ quantité
- ◆ provenance ou origine

La préparation d'un planning découle de la combinaison de ces différents facteurs ou caractéristiques dans un ordre logique. Cet ordre peut être chronologique et par production. Il peut être aussi par structure d'appui ou opérateur lorsque ces derniers sont nombreux et participent activement au programme.

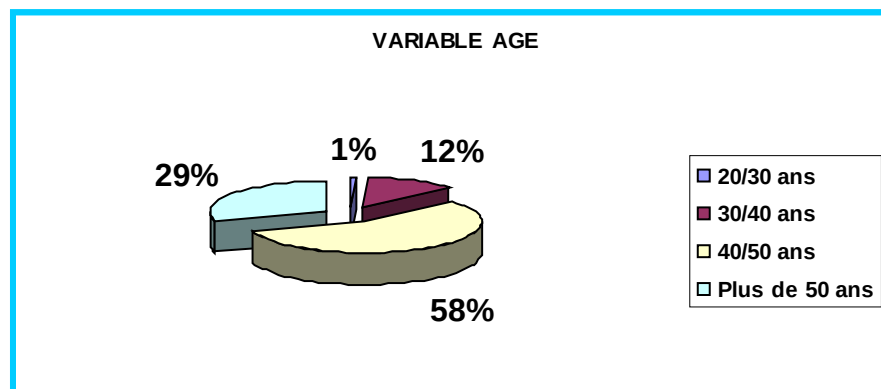
**PARTIE III /
ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS**

Analyse et interprétation des résultats de l'enquête

1.1/Variable âge :

L'âge de la population enquêtée, se situe entre 31 et plus de 50 ans. La tranche d'âge 40/50 ans représente 62,28 %, soit 71 cadres des 114 cadres enquêtés. Celle dont l'âge est supérieur à 50 ans représente 31,92 %, soit 28 cadres.

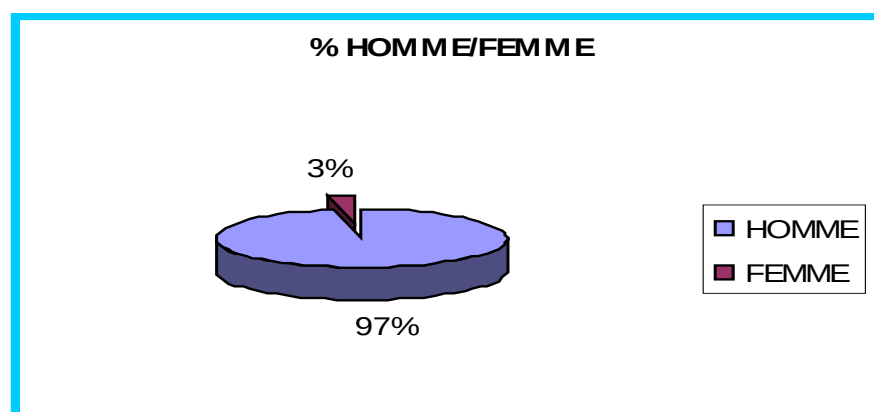
Les cadres âgés entre 30 et 40 ans, sont en infériorité, ils ne représentent que 13,55 % de l'échantillon enquêté.



La variable âge, met en évidence, le vieillissement du corps des vulgarisateurs. Le renforcement de ce corps en jeunes cadres, formés préalablement en méthodologie de vulgarisation, est primordial pour la pérennisation de la fonction de vulgarisation. Le graphe ci-dessus, met en évidence l'absence de cadres âgés de moins de 30 ans soit 1% des enquêtés.

1.2/ % hommes/femmes

La proportion de femmes vulgarisatrices enquêtées représente 3% de l'effectif total de l'échantillon, cette proportion reflète le nombre de femmes vulgarisatrices au niveau national, dont le nombre serait de 35 sur les **1172** vulgarisateurs formés.



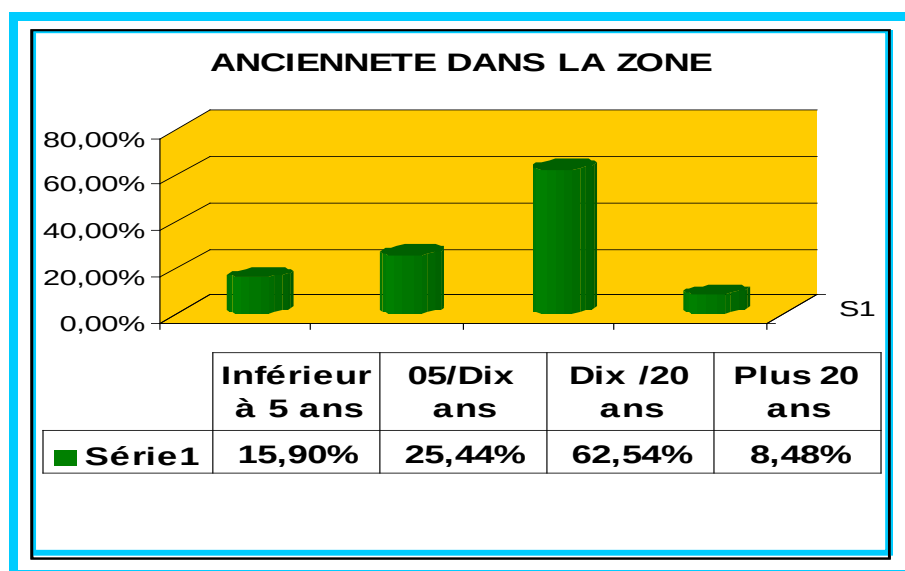
1.3/Ancienneté dans la zone :

Au côté de l'âge, du niveau de formation de base et de la méthodologie, nous avons inclut la variable ancienneté dans la zone d'activité, pour mesurer le degré de connaissance du milieu où exerce le conseiller technique.

Les résultats de l'enquête mettent en évidence la corrélation existante entre l'âge, l'année d'obtention du CAP, et l'ancienneté dans la zone.

En effet la tranche 10-20 ans d'ancienneté représente 62,54% des 106 vulgarisateurs ayant répondu à la question, vient ensuite la tranche 5-10 ans d'ancienneté représentant 25,44 % de l'échantillon enquêté.

Les tranches moins de 5 ans et plus de 20 ans, représentent respectivement, 15,90 % et 8,48 %.



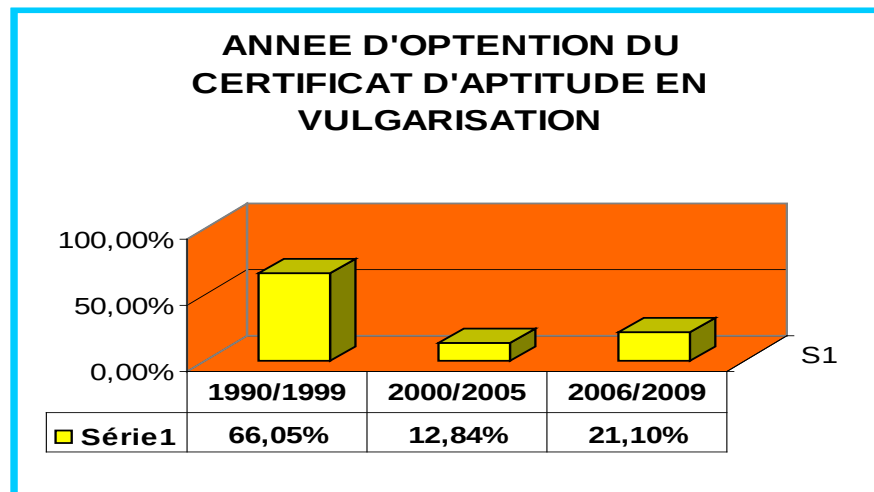
1.4/ Date d'obtention de Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

La majorité des cadres enquêtés ont obtenu leur certificat d'aptitude professionnelle, durant la décennie 1990-1999. Cet engouement s'explique par l'attrait suscité par cette nouvelle formation d'une part, et la promulgation du statut du vulgarisateur, d'autre part.

En effet, sur les 109 vulgarisateurs ayant répondu à cette question, 72 affirment avoir participé au CPV, durant cette période, soit 66,05 %.

De 2000 à 2005, cet engouement semble s'estomper, car seuls 14 cadres ont été formés durant cette période, soit 12,84 % de notre échantillon.

Une légère reprise est constatée durant la période 2006 - 2009, la formation en vulgarisation a attiré 21,10 % de l'échantillon, soit 23 cadres. Cette reprise est liée à la politique de formation et de perfectionnement engagée pour renforcer les capacités de la ressource humaine du secteur.



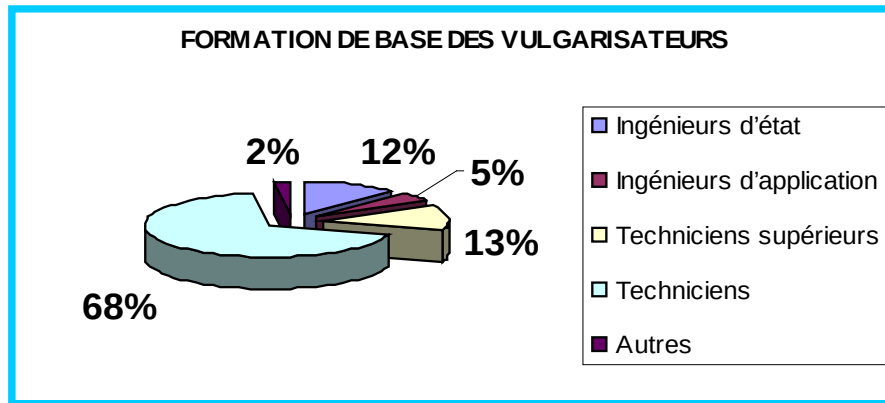
Reste que ces résultats reflètent les séries de changements opérés dans la formation en vulgarisation, à savoir suppression de l'alternance et diminution des établissements formateurs. Voir tableau ci-dessous.

Période	Etablissement de formation	Observations
1990-1999	ITMAS de :AinTaya- Sétif- Constantine- AinTemouchent. CFVA de : Sidi Mehdi- Messerghine	06 Etablissements
2000-2005	ITMAS de :AinTaya - Sétif- AinTemouchent- CFVA de : Sidi Mehdi	04 Etablissements
2006-2009	ITMAS de :AinTaya – Sétif CFVA de : Sidi Mehdi	03 Etablissements A partir de 2008 l'ITMAS de Sétif n'assure plus cette formation

1.5/FORMATION DE BASE :

La lecture des résultats chiffrés, met en évidence la prédominance du corps de techniciens sur le reste des corps.

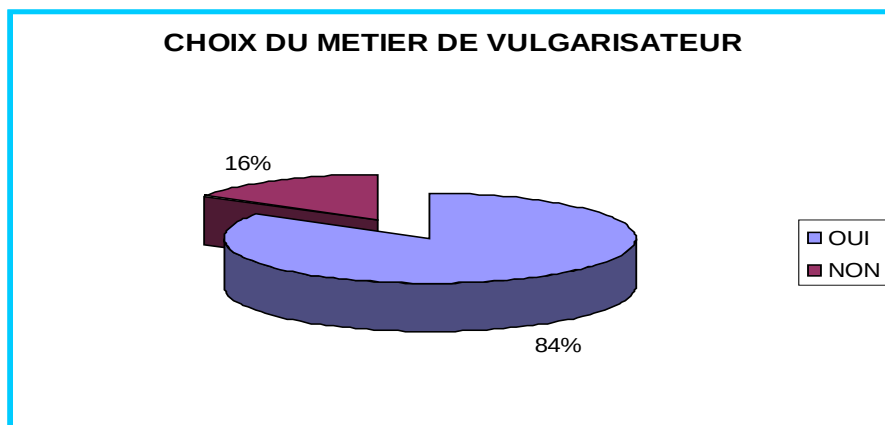
Les techniciens et les techniciens supérieurs représentent respectivement 67,54 % et 13,15%, de l'ensemble de la population enquêtée, quant aux ingénieurs d'application et ingénieurs d'état, ils représentent respectivement, 12,28% et 4,56 %. Les autres corps (DES) représentent 2,28%.



1.6/ CHOIX DU METIER

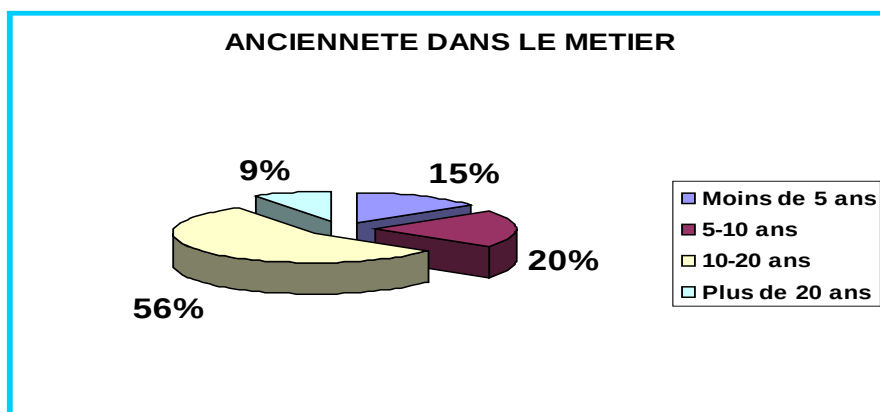
Le choix d'un métier est une source de motivation supplémentaire, permettant à tout individu de mieux s'investir dans les tâches et missions inhérentes à ce métier.

Dans notre cas, et contrairement à l'idée préconçue selon laquelle, le corps des vulgarisateurs serait constitué de cadres affectés d'office à cette tâche, 84 % de notre échantillon, affirment avoir choisi eux même ce métier.



1.7 Ancienneté dans le métier :

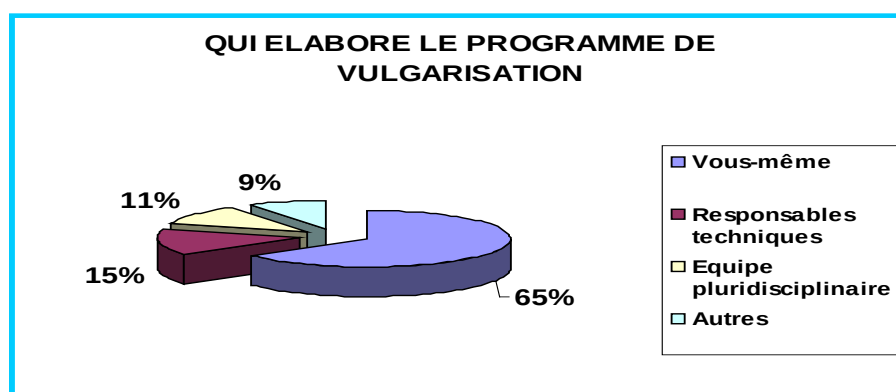
La majorité des cadres enquêtés ont une ancienneté dans leur zone d'activité comprise entre 10 et 20 ans, ce qui dénote d'une stabilité de l'encadrement local permettant d'accumuler les connaissances et savoir faire nécessaires à l'exercice de la fonction conseil.



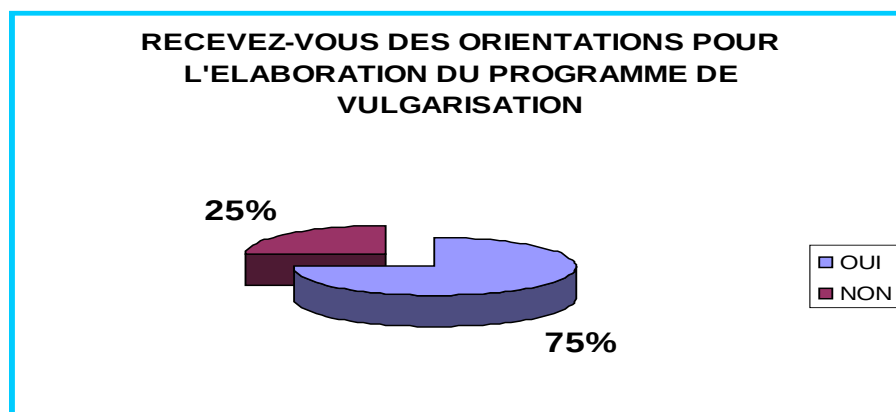
1.8 Processus d'élaboration du programme de vulgarisation :

Selon les enquêtés, les réponses à cette question sont :

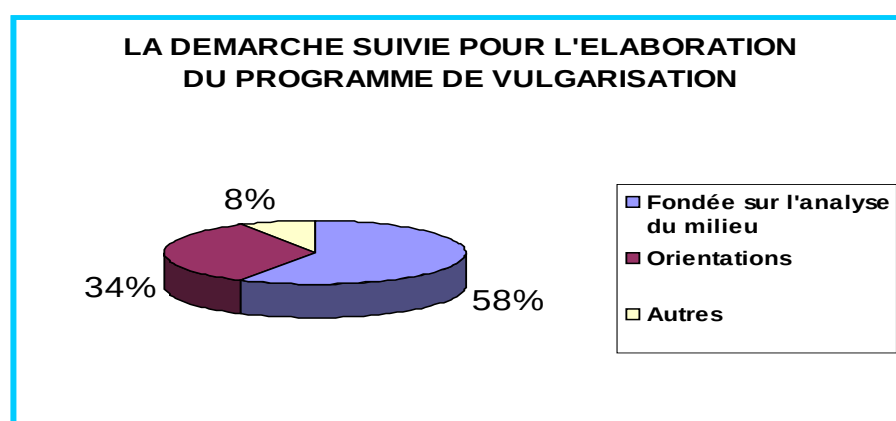
- Le vulgarisateur, à 80 %
- Une équipe pluridisciplinaire : 12 %
- Les responsables techniques et autres : 8 %



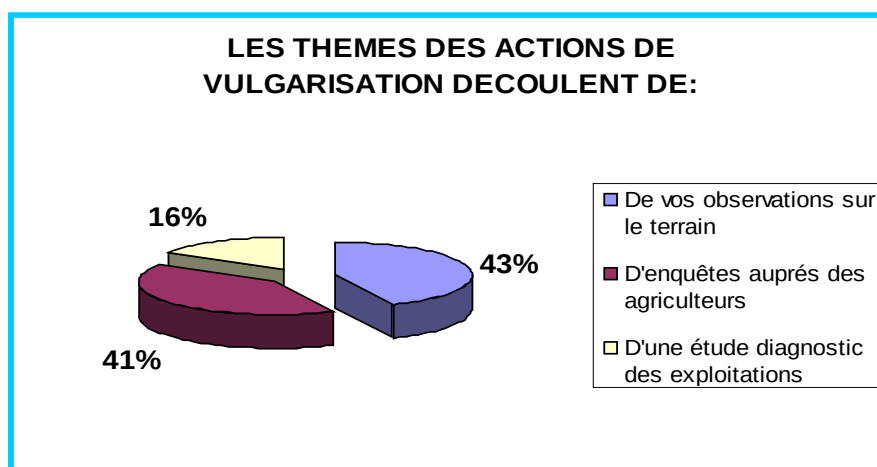
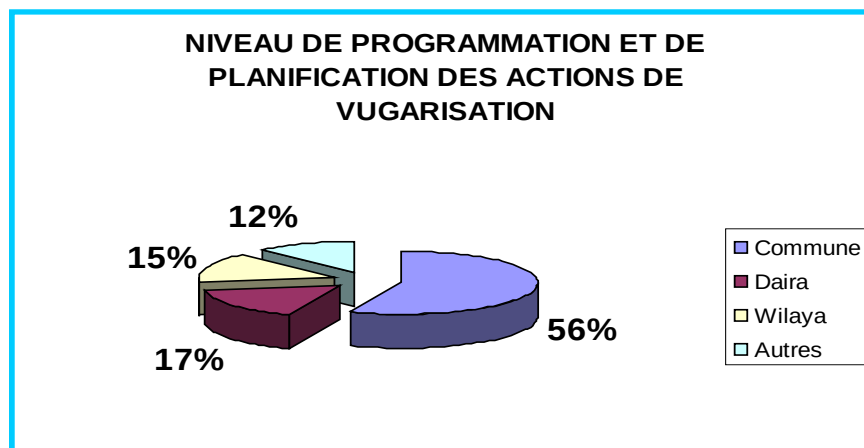
Concernant la question relative aux orientations reçues quant à l'élaboration du programme, la majorité déclare recevoir des orientations pour l'élaboration du programme annuel de vulgarisation ;



La démarche d'élaboration des programmes de vulgarisation, est basée essentiellement sur l'étude du milieu en première position, en seconde position viennent les orientations des responsables hiérarchiques ;



1.11/ Niveau de programmation et de planification des actions de vulgarisation :



La collecte des informations permettant l'élaboration du programme, provient:

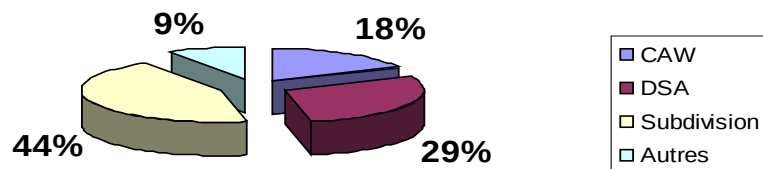
- Des enquêtes sur terrain pour la majorité des vulgarisateurs;
- Des visites et contacts avec les agriculteurs ;
- De l'utilisation des information contenues dans les monographies.

Thématique de vulgarisation : s'agissant de savoir comment sont identifiés les thèmes de vulgarisation, les réponses sont les suivantes :

- Basés sur les observations ;
- Enquêtes auprès des agriculteurs ;
- Etude diagnostic.

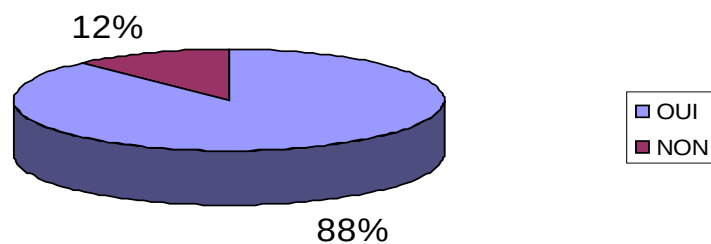
Pour élaborer leur programme les vulgarisateurs consultent la structure la plus proche et dont ils dépendent hiérarchiquement, à savoir la subdivision agricole, pour 44 % des enquêtés, 29 % affirment consulter la DSA et 18 % consultent la CAW.

**LES THEMES DES ACTIONS DE
VULGARISATION DECOULENT DE LA
PARTICIPATION ET DE LA COLLABORATION DE:**



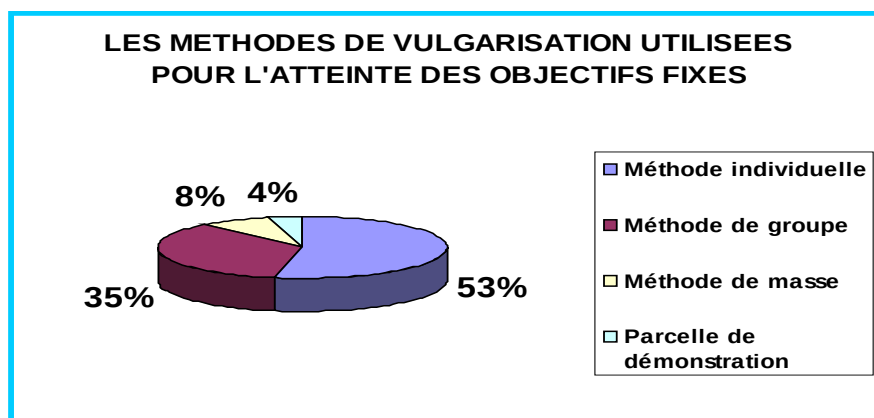
Basé sur l'étude du milieu et élaboré à la base, le programme de vulgarisation, semble répondre pour 88 % aux préoccupations des agriculteurs, ce qui dénote la participation de ces derniers dans la phase d'identification des problèmes et le choix des solutions appropriées.

**LES ACTIONS RETENUES REPONDENT-ELLES
AUX PREAUCCUPATIONS DES AGRICULTEURS**



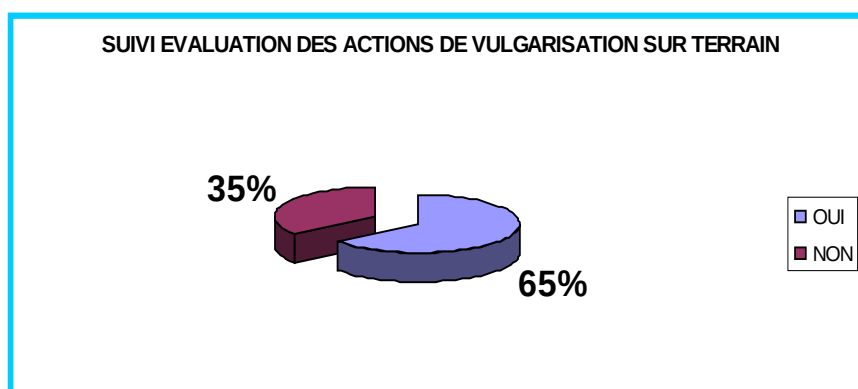
Méthodes de vulgarisation : les méthodes de vulgarisation les plus utilisées sont :

- Les méthodes individuelles pour 53% des enquêtés;
- Les méthodes de groupe 35% ;
- Les méthodes de masse : 8%
- Les Parcelles de démonstration 4%



Suivi évaluation des activités de vulgarisation :

En dépit du manque de moyens de déplacement, la majorité (65%) des vulgarisateurs, affirme procéder au suivi et à l'évaluation des activités de vulgarisation programmées.



Le suivi et l'évaluation des actions de vulgarisation, se font, selon les enquêtés, à travers :

- les parcelles de démonstration, pour connaître les résultats et les analyser ;
- les constatations sur terrain de l'application des conseils par les agriculteurs ;
- le suivi sur terrain de l'application des itinéraires techniques ;
- les enquêtes faites auprès des exploitations.

Quant aux vulgarisateurs qui ne procèdent pas au suivi des actions programmés, ils le justifient par :

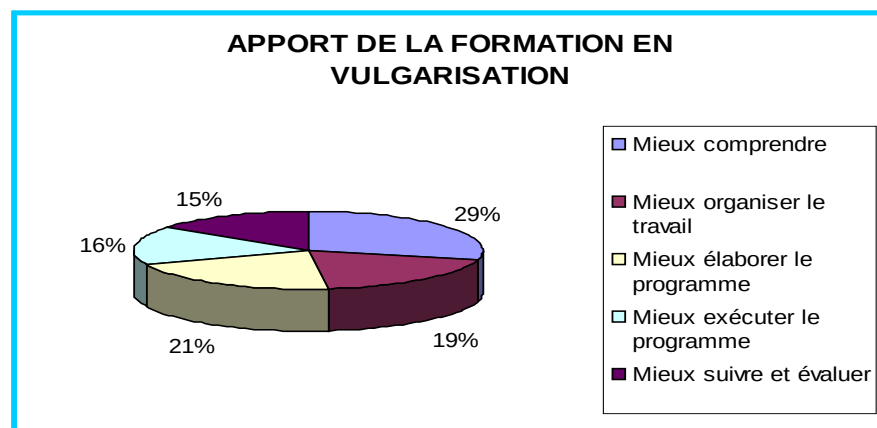
- le manque de moyens de déplacement ;
- l'éloignement des exploitations ;
- l'attitude négative des agriculteurs, (les agriculteurs assimilent le suivi au contrôle).

Les indicateurs d'évaluation les plus utilisés pour mesurer les effets des actions de vulgarisation, se réfèrent généralement au nombre d'agriculteurs contactés, ou touchés par le vulgarisateur au cours d'une période donnée et au niveau d'adoption des techniques vulgarisées.

APPORTS DE LA FORMATION :

Ce volet a été abordé à travers six questions en vue de mesurer l'impact de la formation reçue sur l'amélioration des compétences des vulgarisateurs. La lecture des réponses, permet d'avancer que le CPV, a eu un impact positif sur l'amélioration des compétences, des connaissances et des savoirs des vulgarisateurs formés. En effet et en nombre de réponses :

- ◆ 110 réponses vont dans le sens d'une meilleure compréhension du rôle et de la place de la vulgarisation dans tout processus de développement ;
- ◆ L'analyse de la situation, la prise en compte des préoccupations des
- ◆ agriculteurs, sont des facteurs clefs de toute programmation, que le CPV semble inculquer aux vulgarisateurs, dont 80 réponses vont dans ce sens ;
- ◆ La formation en vulgarisation, semble aussi avoir appris au vulgarisateur, le sens de l'organisation, puisque 74 réponses, vont dans le sens « mieux organiser mon travail ». L'organisation du travail, est aussi synonyme de bonne planification, de ponctualité, de convivialité avec les agriculteurs, de savoir être, etc.;
- ◆ Le suivi et l'exécution des actions de vulgarisation contenues dans le programme de vulgarisation, sont cités par 61 et 56 des réponses.



Propositions des ACV pour l'amélioration de leurs interventions sur terrain

Le volet relatif aux propositions pour l'amélioration des performances des vulgarisateurs sur le terrain, a été surtout caractérisé par la demande de moyens, notamment :

- ◆ Les moyens de déplacement ;
- ◆ Les moyens audiovisuels,
- ◆ Les équipements de bureau et les outils informatiques
- ◆ L'application du statut du conseiller technique
- ◆ Doter le vulgarisateur de moyens permettant la mise en place, la conduite, le suivi et l'évaluation des parcelles et ateliers de démonstration ;
- ◆ Doter le vulgarisateur de documentation technique et méthodologique ;
- ◆ Veiller à la gestion des carrières des vulgarisateurs ;
- ◆ Doter les DSA, de postes spécifiques pour les conseillers agricoles ;
- ◆ Intensifier les stages de formation technique et méthodologique ;
- ◆ Organiser des voyages d'étude et d'échange;
- ◆ Créer un prix du meilleur vulgarisateur ;
- ◆ Motiver le vulgarisateur par des primes ;
- ◆ Création d'un service vulgarisation au niveau des DSA ;
- ◆ Organiser des regroupements pour prendre en charge les préoccupations des vulgarisateurs ;
- ◆ Coordination entre les instituts techniques et les vulgarisateurs ;
- ◆ Ne charger l'ACV que de la mission de vulgarisation ;
- ◆ Faire participer les ACV dans l'élaboration des programmes de développement.

Besoins en perfectionnement :

L'amélioration des compétences de tout cadre, dépend de sa capacité de réponses aux préoccupations de son public cible. Le vulgarisateur en tant que conseiller agricole, est appelé, plus que tout autre cadre, de maîtriser les techniques de production agricole et d'élevage, en plus de compétences dans les domaines de la communication, de la sociologie, de la psychologie des adultes et aptitudes managériales

C'est dans l'optique de pouvoir jouer pleinement son rôle d'agent de développement que le conseiller agricole a exprimé ses besoins en perfectionnement qui sont d'ordre plutôt technique et concernent la conduite des cultures et des élevages. Ce choix est justifié par les demandes, en conseils techniques, exprimées par les agriculteurs et les éleveurs.(voir détail en annexe)

Besoins en perfectionnement technique	Besoins en perfectionnement méthodologique
Création et conduite d'un verger arboricole (Arbres fruitiers, agrumes, vigne, oléiculture, palmier dattier)	La vulgarisation agricole
Gestion technico-économique d'une exploitation agricole	La communication/le management
Formation technique liées aux filières prioritaires (céréales, pomme de terre..)	Informatique
Conduite des élevages (gros élevages et petits élevages)	Gestion de cycle de projet
Machinisme agricole	Méthodes participatives de diagnostic
Irrigation	Ingénierie de la formation
Energies renouvelables	Diagnostic territorial
Protection des terres agricoles	Législation agricole
Etude et analyse du sol	Suivi évaluation des activités de vulgarisation
Phytopharmacie.	Ecriture de scénario pour la radio/ la photographie
Protection des cultures	Marketing
Les chambres froides	Les Assurances agricoles

Conclusion :

Cette étude a permis de faire un éclairage partiel de « l'impact de la formation en méthodologie de formation, sur l'amélioration des compétences et des capacités d'intervention des vulgarisateurs ». L'échantillon enquêté, semble satisfait des acquis de la formation, dont la traduction sur terrain a été appréhendée à travers la méthodologie d'élaboration du programme de vulgarisation, que les vulgarisateurs enquêtés mettent en pratique en procédant à l'étude du milieu, au diagnostic de la situation de départ et à l'association des agriculteurs lors de l'élaboration du programme.

Reste que pour améliorer la performance de ces cadres sur le terrain il est nécessaire de prendre en line de compte un certain nombre de recommandations issues des observations et entretiens menés tout au long de cette étude

Recommandations :

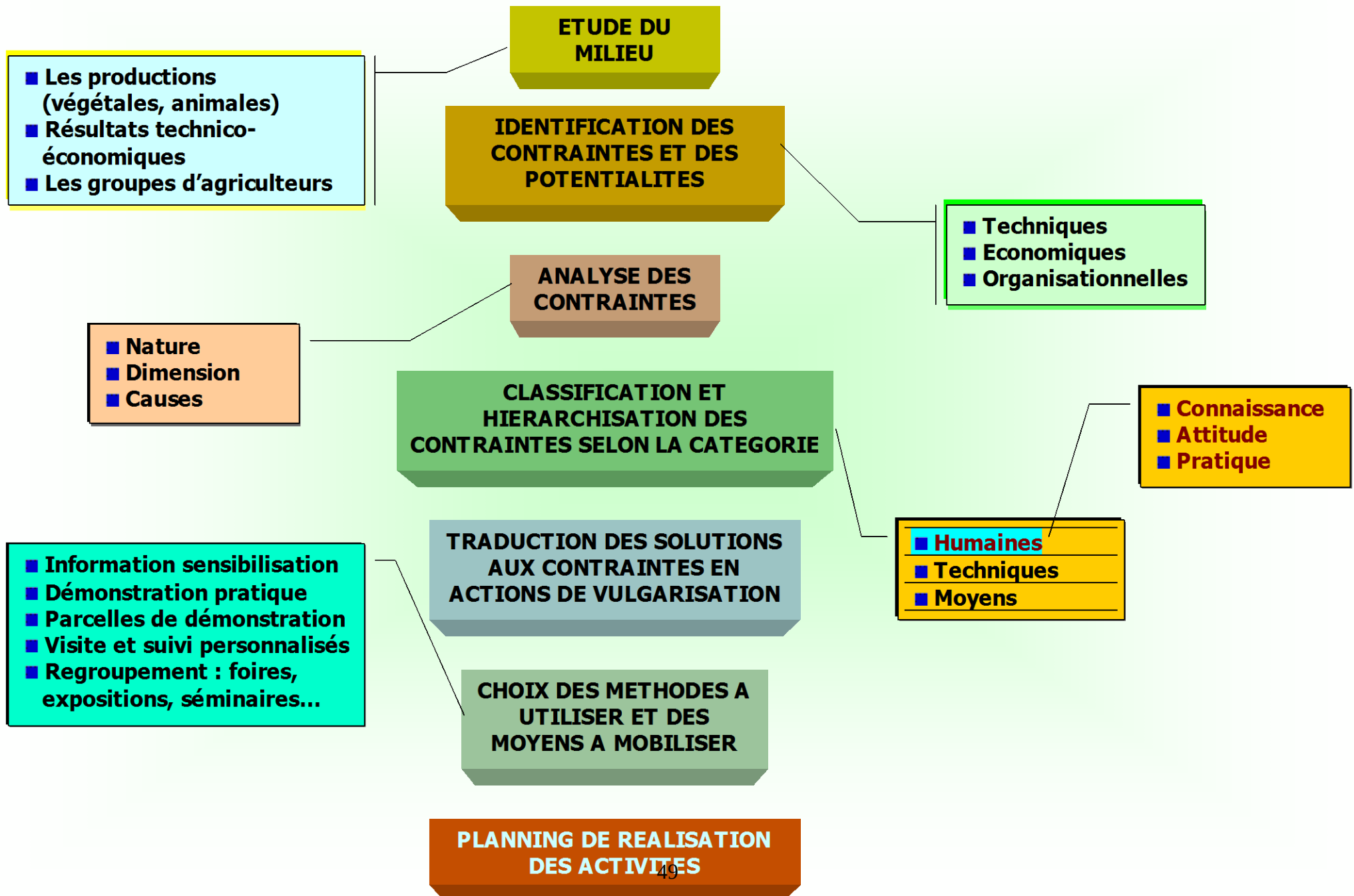
- Le vulgarisateur est l'agent de développement le plus proche de l'agriculteur, il est perçu comme étant la vitrine des services agricoles, le doter de moyens matériels lui permettant de mieux exercer ses fonctions de conseils, s'est le valoriser et valoriser son travail.
- Mettre en place une véritable politique de perfectionnement technique et méthodologique, permettant aux vulgarisateurs de bénéficier de cycles de perfectionnement réguliers et de promotions dans leurs grades ;
- Décharger les vulgarisateurs du travail d'enquêtes statistiques,
- Instaurer un prix récompensant les meilleurs vulgarisateurs ;
- Encourager les échanges inter Wilayas et entre les vulgarisateurs ;
- Accélérer l'application du statut des conseillers agricole et le généraliser à travers toutes les Wilayas ;
- Inviter les DSA, à accorder plus de considération aux activités de vulgarisation ;
- Créer un service de vulgarisation au sein des DSA et des Subdivisions agricoles ;
- Rétablir la formation en vulgarisation, en l'adaptant aux exigences du métier et aux nouvelles orientations en matière de développement agricole et rural.
- Faire en sorte que la formation s'applique à l'ensemble des conseillers agricoles, tout en respectant les aspirations de ces cadres et que cette formation réponde aux besoins du secteur ;

- Assurer un suivi permanent des agents formés en vue de les amener à donner le meilleur d'eux ;
- Veiller au rajeunissement du corps des conseillers agricoles.
- Renforcer ce corps par des vulgarisatrices pour prendre en charge les attentes et les préoccupations des ménages ruraux.

ANNEXES :

- 1. Démarche d'élaboration et de planification d'un programme de vulgarisation*
- 2. Tableau récapitulatif des wilayas retenues pour l'étude*
- 3. Model de programme des quatre regroupements organisés dans le cadre de l'étude.*
- 4. Liste des participants à l'étude.*
- 5. statut des chargés de programme de vulgarisation et des conseillers techniques.*

DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE VULGARISATION



PLANNING ANNUEL

WILAYA :

DAIRA :

COMMUNE :

ANNEE :

VULGARISATEUR :

Thèmes	Objectifs		Méthodes	Supports	Périodes	Lieux	Intervenants		Moyens Logistiques	
	Surface Ou Cheptel	Nombre d'agriculteurs Concernés					Animateur	Autres Structures	Nature	Source

1-Tableau récapitulatif des wilayas retenues pour l'étude

Wilaya	Daïra	Commune	Nbre d'ACV
1-Mila	Chelghoum Laid Teleghma	M'chira	04
2-Tebessa	Ouenza Kouif El Cheria	El-Meridj Boulhaf Ayt El Cheria	04
3-Jijel	Ziama Mansouriah Tahir	Erragueme Tahir	04
4-Constantine	Ain Abid	Ain Abid	04
5-Batna	El Madher Timgad	El Madher Boumia Timgad	06
6-Bejaia	Souk El Tenine Bejaia Tazmalt Timezrit Kherrata	Melbou Bejaia Tazmalt Timezrit Dra El Kaid	05
7-Oum El Bouaghi	Ain M'lila Ain Kercha Meskyana	Ain M'lila Ain Kercha Meskyana	05
8-Khenchela	Kais Chachar	Kais Chachar	02
9-Tlemcen	Mahoura Remchi Tlemcen	Mahoura Remchi Tlemcen	03
10-Tissemsilt	Tissemsilt Amari	Ouled Sam Sidi Abed	02
11-Mascara	Mascara Sig Sig Tighenhif	Mascara Sig Boukrhine Tighenhif	05
12-SBA	Sidi Ali Benyoub Ain El Bard Mostapha Ben Braham	Sidi Ali Benyoub Ain El Bard Telmouni	05
13-Relizane	Relizane Ammi Moussa Zemmoura	Relizane Ammi Moussa Zemmoura	03
14-Naama	Naama Mechria Ain Safra	Naama Ain Ben Khalil Ain Safra	03
15-Ghardaia	Ghardaia Mansoura Zelfana Beriane	Ghardaia Mansoura Zelfana Beriane	04
16-Djelfa	Djelfa Elbirine Faid elbotma	Djelfa Elbirine Faid elbotma	05
17-Blida	Elafroun Mouzaia	Oued djar Cheffa	02

18-Ouargla	Tamacen Tougourt	Tamacen-Baldet Omar Zaouia Labida	03
19-Ain Témouchent	Ain Témouchent Elmaleh H,Bou Hadjar H,Bou Hadjar	Ain Témouchent Chaabet ellahm Oued Berkeche Terga	05
20 - Skikda	Azzaba	Azzaba	02
21 - Tizi Ouzou	Azazga Azazga Mekla	Freha Yakouren Souama	03
22 - Alger	Cheraga Cheraga Baraki	Cheraga Baraki Sidi Moussa	03
23 - Médéa	Médéa Aziz Ksar El Boukhari Berrouaghia	Médéa Derrag Ksar El Boukhari Rebaia	04
24 - Blida	Mouzaia Ain Bessem Amechdala Sour El Ghazlane Bordj Okhriss	Cheffa Raouiana Cherfa Dirah Bordj Okhriss	05
25- Tamanrasset	Ain Salah Ain Salah Ain Salah Inghar Tamanrasset	Fougaret Ezzoua Ain Salah Ain Salah Inghar Ain Amguel	05
26 - Guelma	Hemmam Debagh	Roknia	01
27 – 28 El Taref	Bouhdjar Bouteldja Drean	Hamam Ben Salah Bouhayrat El Touyour Chbaita Mokhtar	03
29 - El Oued	El Oued El Oued El Mghiyar Hassi Khelifa	Oued Elaalnda El Mrara Oum El Tyour El Trifaoui	04
30 - Biskra	Sidi Akba Ourlal EL Kentra Biskra Toulgua	Ain Anaka Oumach EL Kentra El Hadjeb Bouchkroune	05
31 - M'Sila	Hamam Edalaa Boussaada Boussaada Ouled Sidi Brahim Ain Lahdjel	Outougha Boussaada El Hamel Ouled Sidi Brahim Sidi Hadjras	05
32 - Sétif	Ain Arnet Ben Aziz Ben aziz Maouklan Bougaa	Ain Arnet Ain Esabt Maouia Maouklan Beni Oussine	05
Total/32 WILAYAS	70 Dairas	98 Communes	119 ACV

Etude d'impact de la formation en vulgarisation (CPV), sur l'amélioration des compétences et des capacités d'intervention des vulgarisateurs sur terrain.

LISTE DES VULGARISATEURS

Session de Batna les 08- 09 décembre 2010

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE/FONCTION	STUCTURE
Constantine	Dahmani Chaabane	Technicien/ACV	CAW
	Mezhoud Djamel	TS /ACV	CAW
	Serdouk Mohamed	Ingénieur/ ACV	DSA
	Khenieng Mohamed Cherif	ACV	CAW
Oum El Bouagui	Hallam Houcine	Technicien/DC	DSA
	Benmahidi Naima	Technicienne /ACV	SUBDIVISION
	Khelifi Touhami	TS /ACV	SUBDIVISION
	Gasmi Djamel	TS /ACV	DSA
	Amokrane Nouar	ACV	DSA
Mila	Bebabdelkader Torki	TS /ACV	DSA
	Messelem Mohamed Cherif	BFV/ACV	DSA
	Chebbouba Abboud	Ingénieur/ ACV	DSA
	Chouchane Saadoun	Technicien/ACV	DSA
Batna	Mellah Djamel	Conseiller	DSA
	Kourar Rachid	Technicien/ACV	DSA
	Kheirddine Mohamed Elhadi	ACV	DSA
	Hagain Mostefa	TS /ACV	DSA
	Boumaraf Messaoud	ACV	DSA
	Lahoual Lahcen	ACV	DSA
	Benhassine Fayçal	BFV	DSA
Bejaia	Aitarab Mourad	Technicien/ACV	DSA
	Benkhalfoun Lyazid	TS /ACV	DSA
	Boukhanouf Taher	Ingénieur/ ACV	DSA
	Azouaou Abd el Hamid	TS /ACV	DSA
Skikda	Halhaz Hocine	ACV	DSA
Khenchela	Meziani Mahfoud	TS /ACV	DSA

Session de Djelfa les 21- 22 décembre 2010

WILAYA	NOM ET PRENOM		GRADE/FONCTION	STUCTURE
Bouira	Bensaadi	Mohamed	Technicien	DSA
	Taleb	Khelladi	DAC	DSA
	Gaci	Abdelkhiar	Technicien/ACV	DSA
	Ladjimi	Chabane	TS/ACV	DSA
Ghardaia	Fara	Brahim	Technicien/ACV	DSA
	Ouled	Abdallah Ahmed	ACV	SUBDIVISION
	Seddiki	Mohamed	Technicien /ACV	SUBDIVISION
	Keziz	Tayeb	ACV	DSA
Ouargla	Bouhnik	Abdelouahab	ACV	DSA
	Benarabi	Djamel	ACV	DSA
	Badjadi	Mohamed	ACV	DSA
DJELFA	Haouari	Ahmed	Technicien/ACV	DSA
	Abassi	Benhaidech	Technicien/ACV	DSA
	Aissou	Mohamed	Technicien	SDA
	Halouane	Nourdine	Ingénieur /C.B	SDA
	Mouffek	Saadi	Technicien /ACV	DSA
	Zemiri	Hassina	ACV	DSA
	Dahmani	Mustapha	BFV	DSA
Médéa	Tlaidji	Malika	Technicien/ACV	DSA
	Maked	Nasreddine	Ingénieur/ ACV	DSA
	Trai	Mansour	ACV	Subdivision
Alger	Kellou	Mohamed Lakhdar	ACV	Subdivision
	Kayouche	Omar	ACV	DSA
	Diaf	Hacen	ACV	DSA
	Fedal	Kamel	ACV	DSA
Tizi Ouzou	Tahi	Arezki	ACV	DSA(COM.)
	Bireche	Aokrane	ACV	SUBDIVISION
	Lacet	Abderrahmane	ACV	SUBDIVISION

Session de Ain Témouchent les 14 - 15 décembre 2010

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE/FONCTION	STUCTURE
Ain Témouchent	Nasri Abdelkrim	TS/ACV	DSA
	Zaoui El Abbès	TS/ACV	DSA
	Belouati Mekki	Délégué Communal	Subdivision
	Ouinab Ahmed	ACV	Subdivision
	Soussi Mohamed	AT/DAC	Subdivision
	Meterfi Abdelkader	ACV	DSA
	Ali Belarbi Zoubida	Ingénieur /ACV	DSA
	Ferroukhi Brahim	ACV	DSA
Naama	Agha Mohamed	Technicien/ACV	DSA
	Benyous Medjdoub	DAC	DSA
	Derbale Abdelkrim	Technicien /ACV	SUBDIVISION
Tlemcen	Brikci Sid Mohamed	Technicien/ACV	DSA
	Bouchaour Abdelkader	ACV+DAC	DSA
	Benmehdi Houcine	Technicien/ACV	DSA
Sidi Bel Abbes	Bar- Benamar Habib	ACV	DSA
	Ghaïd Mohamed Mustapha	ACV	CAW
	Fellah Adda	TS/DAC	SDA
	Maghni Youcef	Technicien/ACV	SDA
	Boudjedda Hachemi	Ingénieur /ACV	DSA
Relizane	Adroudj Mohamed	Technicien/ACV	DSA
	Berrabeh Ahmed	Technicien/ACV	DSA
	Mosbah Tahar	Technicien/ACV	DSA
	Mokhtar Djilali	DAC	Subdivision
Tissemsilt	Sakou Larbi	ACV	Subdivision
	Kaouab Abdelouhab	ACV	DSA
Mascara	Smail Lahcene	ACV	DSA
	Benani Abdelkader	ACV	DSA
	Raik Fethi Mohamed	ACV	DSA
	Okaben Ghalem	DAC	DSA
	Ouldhsene Boualem	ACV	DSA

Session de Sétif les 22 -23 Novembre 2010

WILAYA	NOM ET PRENOM		GRADE /FONCTION	STUCTURE
BISKRA	Yagoub	Djamel	Technicien- A C V	DSA
	Lakhdari	Farhat	Technicien- A C V	DSA
	Boultif	Abdelouhab	Technicien- A C V	DSA
	Laznek	Lazhor	Technicien- A C V	DSA
	Rahal	Abdeltif	Technicien- A C V	DSA
El Oued	Mehda	Jelloul	Technicien/ACV	DSA
	Rabeh	Dib	Technicien/ACV	DSA
	Khaoua	Abdelbaki	TS/ACV	DSA
	Aounallah	Mohamed Faouzi	Technicien/ACV	DSA
Sétif	Reggad	Abdelhamid	Technicien/ACV	DSA
	Djabar	Mohamed	Technicien/ACV	DSA
	Haddad	Youcef	Technicien/ACV	DSA
	Boudjadi	Abdelkrim	Technicien/ACV	DSA
	Zaiou	Nouredine	ACV	DSA
El Tarf	Mekdiche	Chamseddine	Ingénieur /ACV	DSA
	Boukhemla	Salim	Ingénieur /ACV	DSA
	Bendjemil	Noredine	Technicien/ACV	SDA
	Hellal	Ahmed	Technicien/ACV	SDA
Guelma	Houili	Tahar	Technicien/ACV	DSA
	Feraga	Abdellah	Technicien/ACV	DSA
	Sissaoui	Rachid	Technicien/ACV	DSA
	Belkhene	Amar	Technicien/ACV	DSA
M'Sila	Berrabah	Brahim	Technicien/DAC	DSA
	Berbeche	Ahmed	Technicien/ACV	DSA
	Tebib	Ramdane	TS/DAC	DSA
	Belabes	Brahim	ACV	DSA
	Djaidri	Abdelhamid	ACV	DSA
Tamanrasset	Taleb	M'hamed Salem	Technicien/ACV	DSA
	Barkat	Ahmed	Technicien/ACV	DSA
	Maatallah	Abdelkader	Technicien/ACV	DSA
	Hamidouche	Lyazid	Technicien/ACV	DSA
	Sasaa	Abdelkader	Technicien/ACV	DSA

**Décret exécutif n° 08- 286 du 17 Ramadhan 1429 correspondant au 08
Septembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires
appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de
l'agriculture**

Partie consacrée aux

**DISPOSITIONS APPLICABLES
AUX POSTES SUPERIEURS AU TITRE
DE L'ADMINISTRATION CHARGEE
DE L'AGRICULTURE**

Art. 40. En application des dispositions de l'article 11 de l'ordonnance n° 06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006, susvisée, la liste des postes supérieurs relevant de l'administration chargée de l'agriculture est fixée comme suit :

- . **Expert en agronomie ;**
- . **Chargé de programme de vulgarisation agricole ;**
- . **Conseiller technique agricole.**

Les experts en agronomie, les chargés de programme de vulgarisation agricole et les conseillers techniques agricoles cités ci-dessus, sont en position d'activité au sein des services déconcentrés de l'administration chargée de l'agriculture.

Art. 41. Le nombre de postes supérieurs prévus à l'article 40 ci-dessus, est déterminé par arrêté conjoint du ministre chargé des finances, du ministre chargé de l'agriculture et de l'autorité chargée de la fonction publique.

Section 1

Définition des tâches

Art. 42. Les experts en agronomie, sont investis de missions d'expertise dans les domaines :

- . Des techniques de productions agricoles, de mise en valeur et D'aménagement rural ;
- . De la préparation de documents sur des sujets d'actualité ;
- . De l'analyse et du diagnostic des actions de production, D'investissement et d'appui technique ;
- . Des études d'opportunité des projets ;
- . D'évaluation et de contrôle.

Ils peuvent participer à la conception des stratégies agricoles.

Art. 43. Les chargés de programme de vulgarisation agricole, sont chargés notamment :

- . De concevoir et de contribuer à la mise en oeuvre des programmes de vulgarisation agricole ;

- . De proposer les instruments méthodologiques et mesures nécessaires à la gestion des programmes de vulgarisation agricole ;
- . D'initier et de coordonner les études d'impact des programmes de vulgarisation agricole.

Art. 44. Les conseillers techniques agricoles, sont chargés notamment :

- . D'appuyer et d'accompagner les programmes opérationnels de vulgarisation agricole ;
- . de suivre et de superviser l'organisation et l'animation des sessions de vulgarisation agricole ;
- . de participer à l'organisation des manifestations scientifiques, techniques et campagnes d'intérêt national.

Section 2

Conditions de nomination

Art. 45. Les experts en agronomie sont nommés parmi :

- . les fonctionnaires titulaires appartenant au moins au grade d'ingénieur principal en agronomie, justifiant de trois (3) années d'ancienneté en qualité de fonctionnaire ;
- . les fonctionnaires titulaires appartenant au grade d'ingénieur d'Etat en agronomie, justifiant de cinq (5) années de service effectif en cette qualité ;
- . les fonctionnaires titulaires appartenant au grade d'ingénieur application en agronomie, justifiant de huit (8) années de service effectif en cette qualité.

Art. 46. Les chargés de programme de vulgarisation agricole sont nommés parmi :

- . les fonctionnaires titulaires appartenant au moins au grade d'ingénieur principal en agronomie, justifiant de trois (3) années d'ancienneté en qualité de fonctionnaire ;
- . les fonctionnaires titulaires appartenant au grade d'ingénieur d'Etat en agronomie, justifiant de cinq (5) années de service effectif en cette qualité ;
- . les fonctionnaires titulaires appartenant au grade d'ingénieur application en agronomie, justifiant de huit (8) années de service effectif en cette qualité.

Les candidats au poste supérieur de chargé de programme de vulgarisation agricole sont astreints à suivre avec succès une formation préalable à la nomination dont la durée, le contenu et les modalités d'organisation, sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de l'agriculture et de l'autorité chargée de la fonction publique.

Art. 47. Les conseillers techniques agricoles sont nommés parmi :

- . les techniciens supérieurs de l'agriculture justifiant de cinq (5) années de service effectif en cette qualité ;
- . les techniciens de l'agriculture justifiant de dix (10) années de service effectif en cette qualité.

Les candidats au poste supérieur de conseiller technique agricole, sont astreints à suivre avec succès une formation préalable à la nomination dont la durée, le contenu et les modalités d'organisation, sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de l'agriculture et de l'autorité chargée de la fonction publique.

TITRE IV
**CLASSIFICATION DES GRADES
ET BONIFICATION INDICIAIRE
DES POSTES SUPERIEURS**
Chapitre I
Classification des corps et grades

Art. 48. En application des dispositions de l'article 118 de l'ordonnance n° 06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006, susvisée, la classification des corps et grades techniques de l'administration chargée de l'agriculture, est fixée conformément au tableau ci-après :

CORPS	GRADES	CATEGORIE	INDICE
Ingénieur	Ingénieur d'application	11	498
	Ingénieur d'Etat	13	578
	Ingénieur principal	14	621
	Ingénieur en chef	16	713
Technicien	Technicien	8	379
	Technicien supérieur	10	453
Adjoint technique	Adjoint technique	7	348

Chapitre II
Bonification indiciaire des postes supérieurs

Art. 49. . En application des dispositions de l'article 3 du décret présidentiel n° 07-307 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, susvisé, la bonification indiciaire applicable aux postes supérieurs au titre de l'administration chargée de l'agriculture est fixée conformément au tableau ci-après :

Postes supérieurs	BONIFICATION INDICIAIRE	
	NIVEAU	INDICE
Expert en agronomie	8	195
Chargé de programme de vulgarisation agricole	8	195
Conseiller technique agricole	5	75

TITRE V
DISPOSITIONS PARTICULIERES ET FINALES

Art. 50. . Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret, notamment celles du décret exécutif n° 90-36 du 23 janvier 1990, susvisé.

Art. 51. .Le présent décret prend effet à compter du 1er janvier 2008.

Art. 52. . Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Fait à Alger, le 17 Ramadhan 1429 correspondant au 17 septembre 2008.

Ahmed OUYAHIA.